

20
20



RAPPORT D'ACTIVITÉS
ET RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BEAUVAISIS

Services

ACCUEIL

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
48 rue Desgroux - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 15 68 00 / Fax : 03 44 15 68 01
www.beauvaisis.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Benjamin MEUNIER 03 44 79 40 41

CABINET

François MIQUEL - Directeur de Cabinet 03 44 79 40 84

Stéphane LANDRY - Chef de Cabinet 03 44 15 68 27

• Direction de la Prévention et de la Sécurité

Paulin KOZAKIEWIEZ 03 44 79 42 97

• Direction de la Communication

Bertrand LEJEUNE 03 44 79 40 12

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Samira MOULA
Directrice générale adjointe 03 44 15 68 71

PÔLE FONCTIONS RESSOURCES

Benjamin THOCKLER
Directeur général adjoint 03 44 79 40 70

• Direction des Ressources Humaines

03 44 79 41 70

• Direction des Finances

Anne-Sophie FARDEL 03 44 79 41 45

• Directeur des Systèmes d'Information

et de Télécommunication

Nicolas SCHOCKAERT 03 44 79 41 53

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Isabelle DESHAYES
Directrice générale adjointe 03 44 79 41 25

- Vie éducative 03 44 79 42 50

- Sport 03 44 79 40 61

- Coordination des Centres sociaux 03 44 79 39 45

- Coordination Petite enfance 03 44 79 38 99

PÔLE ANIMATION ET ATTRACTIVITÉ

Hélène LITEAU-BASSE
Directrice générale adjointe 03 44 15 68 17

• Direction des Affaires Culturelles

Valérie PAINTHIAUX 03 44 15 67 00

• Direction du Développement économique

Matthieu ALAIME 03 44 15 68 33

• Direction de l'événementiel

Stéphanie LECLAIRE 03 44 79 42 89

• Office de Tourisme de Beauvais

David GONCALVES 03 44 15 30 30

PÔLE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Frédérique CHARLEY
Directeur général adjoint 03 44 10 52 50

• Direction Développement durable, santé et prospective territoriale

Guillaume SERGEANT 03 44 79 42 16

• Direction du Patrimoine Bâti

Nathalie PELTIER 03 44 79 37 60

• Direction des Parcs et jardin et Propreté

Dominique DURAND 03 44 10 52 98

• Direction de l'Environnement

Yannick PLOTTU 03 44 79 38 16

• Direction des Espaces publics

Régis MAQUAIRE 03 44 10 52 60

• Direction de la Mobilité

Pierre TACHON 03 44 15 67 08

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

Jérôme LASSERON
Directeur général adjoint 03 44 15 68 64

• Direction de l'Urbanisme

Jérôme LASSERON 03 44 15 68 64

• Direction Politique de la Ville

Cécile FERNANDES 03 44 79 41 30



Sommaire

Le territoire	P.7
<u>Les compétences :</u>	
Développement économique	P.13
Aménagement du territoire	P.18
Habitat	P.23
Transports	P.28
Assainissement	P.31
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	P.34
Équipement culturels et sportifs	P.42
Tourisme	P.47
Relais des assistantes maternelles	P.51
Enseignement	P.52
Politique de la ville	P.54
Services ressources	P.57
<u>Les indicateurs de suivi :</u>	
Chiffres clés et indicateurs de suivi par finalité de développement durable	P.64
Indicateurs de suivi	P.67
Indicateurs d'exemplarité interne	P.68
Egalité entre les hommes et les femmes	P.69

INTRODUCTION

Comme exigée par la loi du 12 juillet 1999, la présidente adresse aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) un rapport annuel retraçant l'activité intercommunale. Chaque maire doit ensuite présenter le rapport au conseil municipal en séance publique et faire entendre les délégués de la commune auprès de la CAB. Le rapport est toujours accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

La loi oblige également la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (la loi dite « Grenelle II »).

La CAB a fait le choix de fusionner les deux rapports (activité et développement durable) afin de faire une analyse complète, à la fois financière et extra-financière, de ses activités.

Le rapport est organisé par compétence exercée par la CAB selon ses statuts. Pour chaque compétence, le rapport décrit la stratégie et les objectifs définis dans les documents encadrants la concernant.

Ensuite, le rapport dresse le bilan des principales activités relatives à la compétence en 2020.

Et enfin, les activités sont analysées selon les cinq finalités de développement durable telles que définies par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Les activités des services ressources sont également décrites et analysées à l'aune des finalités de développement durable.

Les activités des services ressources sont également décrites et analysées à l'aune des finalités de développement durable.

Le rapport inclut aussi des chiffres-clés et des indicateurs de suivi pour chaque finalité de développement durable au niveau territorial. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider dans l'évaluation de nos actions sur notre territoire. L'identification d'indicateurs pertinents, accessibles et fiables est un travail en cours et vouée à être améliorée année par année. Un tableau des indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la CAB. Ces indicateurs viennent de sources internes, soit des services, soit des délégataires (sauf indication contraire).

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



CAROLINE CAYEUX
Présidente de la
Communauté
d'agglomération
du Beauvaisis

Chers élus communautaires,
Chers habitants du Beauvaisis,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités et de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) pour l'année 2020.

Synthèse des actions portées par les services de la CAB au service des habitants l'an passé, ce document reflète notre engagement quotidien pour la qualité de vie et l'environnement de nos concitoyens.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a profondément impacté nos vies mais aussi le fonctionnement de notre institution, à tous points de vue.

Malgré cela, nous avons su mobiliser nos énergies et nos compétences pour continuer à mener à bien les missions qui nous incombent.

Nous avons su nous montrer imaginatifs et combatifs pour surmonter les épreuves auxquelles nous avons été confrontés.

Nous avons su poursuivre les objectifs que nous nous étions fixés : répondre aux attentes exprimées par les habitants, renforcer le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.

Économie, aménagement du territoire, habitat, transports, tourisme, sports, culture, relais assistantes maternelles, politique de la ville, enseignement et mise en place de services ressources sont autant de domaines dans lesquels nous intervenons avec l'ambition constante de faire émerger une véritable harmonie à l'échelle du territoire. Harmonie entre tous les habitants, quelle que soit leur commune de résidence ; harmonie entre toutes les communes, quelle que soit leur taille et, enfin, harmonie entre le rural et l'urbain, dont la complémentarité est une richesse pour le Beauvaisis.

Ce rapport d'activités nous permet de mesurer le chemin parcouru au cours de l'année 2020 et d'évaluer ce qu'il reste à mettre en œuvre pour ce territoire, ses 53 communes et ses quelque 105 000 habitants.

C'est un outil d'analyse précieux : nous nous appuyons sur lui pour décider de nouveaux projets et prendre nos décisions.

Caroline Cayeux

Le territoire en 2020



- 53 communes
- Département : Oise (60)
- Région : Hauts-de-France

- À 1 heure de Paris par le train
et l'autoroute A16
- Aéroport International de Beauvais Tillé desservant les
plus grandes capitales et villes européennes

LES COMMISSIONS



Commission n°1 :
**Administration et finance
développement institutionnel
et politique de la ville, habitat,
santé et petite enfance**



Commission n°2 :
**Aménagement du territoire
et mobilité**



Commission n°3 :
**Déchets - assainissement -
eaux pluviales et
milieux aquatiques**



Commission n°4 :
**Tourisme et animation
du territoire**



Commission n°5 :
**Développement économique,
numérique, enseignement
supérieur et innovation,
insertion**



Commission n°6 :
**Équipements culturels
et sportifs**



Commission n°7 :
**Développement durable,
gens du voyage
et risques technologiques**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



LA PRÉSIDENTE & SES VICE-PRÉSIDENTS



Caroline CAYEUX
PRÉSIDENTE
MAIRE DE BEAUVAIS



Gérard HEDIN

1^{er} VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE SAINT-PAUL

En charge de l'Aménagement du territoire, du Schéma de Cohérence Territoriale Beauvais et Clermontois (SCOT), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), de l'Application du Droit des Sols (ADS), de l'Aménagement opérationnel des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et des Zones d'Activité Economique (ZAE) ainsi que des Fonds de Concours (FDC) et des Fonds de concours Voirie communale



Béatrice LEJEUNE

2^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
MAIRE DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN

En charge de la Gestion des déchets et des déchetteries communautaires ainsi que des Points verts



Jacques DORIDAM

3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS

En charge des Mobilités : transports collectifs, mobilités douces, Pôle d'échange multimodal, Plans de mobilité, Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées



Brigitte LEFEBVRE

4^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
1^{ÈRE} MAIRE-ADJOINTE DE SAVIGNIES

En charge de l'Équilibre social de l'Habitat : programme local de l'habitat (PLH), Logement social d'intérêt communautaire, amélioration de l'habitat privé (Plan rénovation confort), logement des personnes défavorisées



Dominique CORDIER

5^{ème} VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE BRESLES

En charge de la Prévention des risques technologiques (risques industriels & établissements classés seveso) ; de l'accueil des gens du voyage (aires d'accueil et de grand passage) ainsi que de l'habitat léger (terrains familiaux locatifs)

**Jean-François DUFOUR****6^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE LA NEUVILLE-EN-HEZ**

En charge du Tourisme : Office de tourisme de l'Agglomération du Beauvaisis (OTAB), aire de camping-cars, chemins de randonnée labellisés et valorisation du petit patrimoine

**Victor DEBIL-CAUX****7^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge de l'Environnement : projet de territoire et de développement durable Beauvais 2030, Contrat de Transition Écologique (CTE), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, sites Natura 2000, agriculture et ruralité

**Hans DEKKERS****8^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE D'AUNEUIL**

En charge de l'Assainissement et des Affaires européennes

**Loïc BARBARAS****9^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge du Développement économique (promotion économique du territoire, ZAE – Commercialisation et gestion, Voirie d'intérêt communautaire (dont ZAE), stratégie commerciale ; de l'Emploi (dont la MEF) et du Développement numérique

**Aymeric BOURLEAU****10^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND**

En charge de l'Enseignement supérieur et de l'innovation (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI))

**Antoine SALITOT****11^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge des Équipements culturels : Théâtre du Beauvaisis, Réseau des Médiathèques du Beauvaisis, Conservatoire à Rayonnement Départemental Eustache-du-Caurroy, École d'Art du Beauvaisis, Maladrerie Saint-Lazare.

**Christophe TABARY****12^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE AUX MARAIS**

En charge de l'Animation du territoire : manifestations d'intérêts communautaires, grands événements, matériel festif...

**Charlotte COLIGNON****13^{ème} VICE-PRÉSIDENTE****CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE BEAUVAIS**

En charge de la Santé : Contrat Local de Santé ; Petite enfance (Relais d'Assistants Maternelles - RAM) ; Égalité femmes-hommes (promotion de l'égalité femmes-hommes (dont rapport annuel interne))

**Ali SAHNOUN****14^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge des Équipements sportifs : équipements nautiques (Aquaspace, piscine Jacques-Trubert) et équipements sportifs (gymnases de Tillé, d'Allonne, de Bailleul-sur-Thérain et Halle des sports de Bresles)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Dominique DEVILLERS, Maire de Juvignies
Lionel CHISS, Maire-Adjoint de Beauvais
Martial DUFLOT, Maire de Therdonne
Franck PIA, 1^{er} Maire-Adjoint de Beauvais
Sandra PLOMION, Maire-Adjointe de Beauvais
Mohrad LAGHRARI, Maire-Adjoint de Beauvais
Catherine THIEBLIN, Conseillère Municipale de Beauvais
Hubert VANYSACKER, Maire de Francastel
Christophe DE L'HAMAIDE, Maire de Milly-Sur-Thérain

Jean-Charles PAILLART, Maire de Herchies
Grégory PALANDRE, Maire de Hermes
Laurent DELAERE, Maire de Fontaine-Saint-Lucien
Cédric MARTIN, Conseiller Municipal de Beauvais
Patrice HAEZEBROUCK, Maire d'Allonne
Laurent DELMAS, Maire de Saint-Léger-En-Bray
Philippe VAN WALLEGHEM, Maire de Fouquerolles
Jean-Louis VANDEBURIE, Maire-Adjoint de Berneuil-En-Bray

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Alain ROUSSELLE, Maire d'auchy-La-Montagne
Nathalie KABILE, Maire-Adjointe d'auneuil
Martine DELAPLACE, Maire d'auteuil
Thierry AURY, Conseiller Municipal de Beauvais
Mamadou BATHILY, Conseiller Municipal de Beauvais
Peggy CALLENS, Conseillère Municipale de Beauvais
Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale de Beauvais
Ludovic CASTANIÉ, Conseiller Municipal de Beauvais
Dominique CLINCKEMAILLIE, Conseillère Municipale de Beauvais
Leïla DAGDAD, Conseillère Municipale de Beauvais
Philippe ENJOLRAS, Conseiller Municipal de Beauvais
Vanessa FOULON, Conseillère Municipale de Beauvais
Corinne FOURCIN, Maire-Adjointe de Beauvais
Christophe GASPART, Conseiller Municipal de Beauvais
Patricia HIBERTY, Conseillère Municipale de Beauvais
Josée JAVEY, Conseillère Municipale de Beauvais
Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale de Beauvais
Hatice KILINC-SIGINIR, Maire-Adjointe de Beauvais
Anne-Françoise LEBRETON, Maire-Adjointe de Beauvais
Jérôme LIÉVAIN, Conseiller Municipal de Beauvais
Charles LOCQUET, Maire-Adjoint de Beauvais
Roxane LUNDY, Conseillère Municipale de Beauvais
Mamadou LY, Maire-Adjoint de Beauvais
Claire MARAIS-BEUIL, Conseillère Municipale de Beauvais
David MAGNIER, Conseiller Municipal de Beauvais
Yannick MATURA, Maire-Adjoint de Beauvais
Jacqueline MÉNOUBÉ, Maire-Adjointe de Beauvais
Grégory NARZIS, Conseiller Municipal de Beauvais
Mehdi RAHOUI, Conseiller Municipal de Beauvais
Marianne SECK, Conseillère Municipale de Beauvais
Isabelle SOULA, Maire-Adjointe de Beauvais
Farida TIMMERMAN, Conseillère Municipale de Beauvais
Monette VASSEUR, Conseillère Municipale de Beauvais
Philippe VIBERT, Maire-Adjoint de Beauvais
Martine MAILLET, Maire de Bonlier

Valérie MÉNARD, Maire-Adjointe de Bresles
Jean-Marie SIRAUT, Conseiller Municipal de Bresles
Sophie BELLEPERCHE, Maire-Adjointe de Crèvecœur-Le-Grand
Henry GAUDISSERT, Maire Dde Fouquenies
David CREVET, Maire de Frocourt
Jean LEVOIR, Maire de Goincourt
Philippe DÉSIREST, Maire de Guignecourt
Sylvain FRESNOY, Maire d'haudivillers
Christine PRÊTRE, Conseillère Municipale de Hermes
Marie-Claude DEVILLERS, Maire de Lafraye
Frédéric GAMBLIN, Conseiller Municipal de Laversines
Bruno GRUEL, Maire de La Chaussée-Du-Bois-D'écu
Patrick SIGNOIRT, Maire de La Rue-Saint-Pierre
Christiane HERMAND, Maire de Le Fay-Saint-Quentin
Jean-Philippe AMANS, Maire de Le Mont-Saint-Adrien
Éric MICLOTTE, Maire de Le Saulchoy
Jean-Jacques DEGOUY, Maire de Litz
Samuel Payen, Maire De Luchy
Noël VERSCHAEVE, Maire De Maisoncelle-Saint-Pierre
Jean-Pierre SÉNÉCHAL, Maire de Maulers
Didier LEBESGUE, Maire de Muidorge
Alexis LE COUTEULX, Maire de Nivillers
Michel ROUTIER, Maire de Pierrefitte-En-Beauvaisis
Laurent LEFÈVRE, Maire de Rainvillers
Hubert PROOT, Maire de Rémérangles
Catherine CANDILLON, Maire-Adjointe de Rochoy-Condé
Régis LANGLET, Maire de Rotangy
Francis BELLOU, Maire de Saint-Germain-La-Poterie
Jean-Marie DURIEZ, Maire de Saint-Martin-Le-Nœud
Catherine MARTIN, Maire de Tillé
Christian DEMAY, Maire de Troissereux
Nathalie ROLLAND, Maire de Velennes
Marcel DUFOUR, Maire de Verderel-Les-Sauqueuse
Dominique MORET, Maire de Warluis

LES COMPÉTENCES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La compétence obligatoire en matière de développement économique de la CAB comprend :

- l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire ;
- les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La compétence de développement économique est encadrée par les stratégies définies par le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » et le schéma de cohérence territorial (SCOT) qui établissent les objectifs suivants :

Projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » :

- Retenir et attirer des habitants, des actifs et des talents ;
- Diversifier l'économie beauvaisine ;
- Favoriser la création des nouvelles entreprises, particulièrement dans des domaines porteurs de l'économie de demain ;
- Retenir des jeunes diplômés sur le territoire ;
- Développer une économie productrice d'emplois, surtout d'emplois qualifiés ;
- Créer un pôle d'excellence autour de l'agrobusiness.

Schéma de cohérence territoriale :

- Créer entre 5 000 et 6 000 emplois nouveaux entre 2012 et 2020 (soit 625 à 750 par an).

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE :

Créer entre 5 000 et 6 000 emplois nouveaux entre 2012 et 2020 (soit 625 à 750 par an).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Commercialisation des zones d'activités communautaires

La CAB assure la commercialisation et le suivi de zones d'activités : le parc d'activités du Haut-Villé (depuis 2000) ; la zone des Champs-Dolent (depuis 2005) ; la zone d'activités de Pinçonlieu (depuis 2006) ; la zone des Larris et depuis 2014, la zone d'activités NOVAPARC et celle d'Auneuil.

- La ZAC NOVAPARC est encore en phase d'aménagement et devrait être prête pour une commercialisation effective fin 2020.
- La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne est en phase d'aménagement. Depuis le 1er janvier 2014, la zone d'activités économiques d'Auneuil est déclarée d'intérêt communautaire

Les zones d'activités commercialisées par la CAB comptaient 3 000 emplois fin 2019.

Le commerce constitue un levier économique important à l'échelle du territoire communautaire, de par les dimensions de création de lien social et d'emploi qui lui sont directement rattachées.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) est fortement engagée en faveur du développement et du maintien des activités commerciales. E



Ille accompagne les porteurs de projets dans les démarches liées à leur implantation commerciale (conseil sur l'implantation et recherche de local, aide à la recherche de financement, démarches d'urbanisme...). La CAB agit en soutenant les acteurs (associations et chambres consulaires) qui contribuent à faire du Beauvaisis un territoire dynamique sur le plan de l'attractivité commerciale.

Afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets la CAB s'est dotée en 2018 d'un Observatoire du commerce ayant pour objet de quantifier et de qualifier l'évolution du paysage commercial sur l'ensemble des 53 communes de l'agglomération. Cet outil s'inscrit dans une logique de maîtrise du développement commercial et de sa spatialisation, en facilitant par exemple : la réexploitation de locaux commerciaux vacants ou la préservation d'un équilibre sur la typologie des activités.

Début 2020, l'hyper-centre de Beauvais compte 330 cellules commerciales dont 25 locaux vacants. Ces cellules représentent un taux de vacance de 6,85 % qui est inférieur à la vacance commerciale des villes moyennes sur le reste du territoire national (qui s'élevait à 12 % au titre de l'année 2019). Avec une part de 37 % d'enseignes nationales, le centre-ville de Beauvais constitue une polarité commerciale importante pour l'ensemble de l'agglomération du Beauvaisis.

Accueil des cadres

En 2009, la CAB a mis en place une cellule d'accueil des cadres. Elle a pour objectif d'aider, d'une part les entreprises souhaitant mettre en place un accompagnement favorisant l'intégration de leurs nouveaux salariés qui viennent d'un autre département et, d'autre part, d'accompagner ces nouveaux collaborateurs dans leurs démarches d'installation.

Cette cellule propose gratuitement un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un logement et, si nécessaire, aide aussi dans la recherche d'un emploi pour le conjoint. Une pochette d'accueil comprend tous les documents nécessaires (écoles, crèches, agences immobilières, médecins, plan de la ville, informations touristiques et culturelles, etc.).

Enfin, pour encourager ces cadres à découvrir le Beauvaisis et à tisser un nouveau réseau relationnel et amical, la cellule organise diverses rencontres (inaugurations, visites du patrimoine, etc.) pour ses membres et communique une lettre hebdomadaire d'actualités afin de les informer sur les loisirs et les grands événements sportifs ou culturels à venir.

Depuis 11 ans, 519 familles (dont 17 cadres en 2020) ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif. Ce service participe par toutes ses activités à promouvoir notre territoire.

Pépinière et hôtel des entreprises

La pépinière-hôtel d'entreprises a consolidé depuis son dixième anniversaire une image et offre de services plus vaste et adaptée aux nouveaux modèles d'entreprises. Ainsi entouré de ses partenaires et en collaboration avec le nouvel incubateur accélérateur de l'Oise lTerra, StartLab offre aujourd'hui un environnement et des services adaptés aux entreprises de services traditionnelles, aux start-ups ou entreprises innovantes et aux jeunes entreprises universitaires.

Courant 2020, les partenariats se consolident autour de l'économie sociale et solidaire par la participation au référencement des activités de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou via le pôle territorial de coopération économique Emergence Beauvaisis qui fixe son lieu de permanences au StartLab.

Il reste à remarquer le taux de réussite des entreprises passées par la pépinière qui se maintient à 93 % à trois ans et 86 % à cinq ans, largement au-dessus de la moyenne nationale de 53 % à 5 ans.

Proch'emploi

La plateforme territoriale Proch'Emploi a été lancée en mars 2017. C'est avant tout un réseau de chefs d'entreprise soucieux de réduire l'opacité du marché de l'emploi et de permettre la relation directe entre le demandeur d'emploi et l'entreprise.

Dans cette optique, des rencontres sont organisées entre demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise. Elles sont l'occasion pour les jeunes qui y participent de demander des conseils aux chefs d'entreprise mais aussi de se constituer un réseau de professionnels qui pourront les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi. Il ne s'agit pas de promettre un emploi mais bien de permettre un réel échange avec des employeurs afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise et les attentes des employeurs lorsqu'ils recrutent tout en leur faisant profiter de notre réseau.

Ce service emploi est proposé aux entreprises du territoire afin d'identifier les offres cachées et les difficultés de recrutement sur la zone d'emploi de Beauvais. Il agit quel que soit le projet (développement d'activité, implantation, remplacement), la qualification et l'expérience souhaitée ou le métier (préparateur de commande, ingénieur, commercial...).

La plateforme en chiffres

31 Responsable en lien avec les entreprises et 1 Chargée de recrutement

41 Chefs de file actifs (ou Ambassadeurs Proch'Emploi).

En 2020, 2 réunions circuits courts ont été organisées. Elles ont regroupé 22 jeunes et 8 DRH ou chefs d'entreprises au Start Lab (Pépinière des entreprises) et à l'Espace Morvan (quartier Argentine de Beauvais).

Depuis avril 2017, 594 entreprises ont été visitées par Proch'Emploi et 581 offres ont été enregistrées dont 178

en 2020 avec 77 % d'offres non connues par Pôle Emploi. 15 offres hebdomadaires en portefeuille sur 2020 avec 87 mises à l'emploi, gérées par la Plateforme du Beauvaisis (37 % CDD ; 50,5 % CDI ; 6,7 % alternance) - (346 mises à l'emploi depuis 2017).

En raison de la crise sanitaire, les dispositifs d'animation tels que les circuits courts ou réunions thématiques pour les chefs d'entreprise n'ont pas pu être suivis au même rythme que les années précédentes

Prospection développement économique et Marketing territorial

La CAB communique et valorise les atouts économiques du territoire au-delà de ses frontières (national et international) pour faire du Beauvaisis une destination logique d'implantation et de développement.

Le volet Développement économique exogène et Marketing territorial a pour objectif de promouvoir et communiquer pour détecter et accompagner des porteurs de projets et générer des implantations et de la création d'emplois en valorisant le territoire

Chiffres clés

- De nombreuses visites sur le terrain (présentation d'offres foncières ou immobilières aux porteurs de projets).
- Gestion des demandes des investisseurs émanant de nos 3 partenaires : Région / Nord France Invest / Ancoris (150 projets).
- Concrétisation d'une dizaine d'implantations représentant 230 emplois en 2020.
- Salon professionnel : Salon des entrepreneurs en janvier 2020, en partenariat avec la Région Hauts de France.

ACTIONS PHARES

- Création de supports de prospection et de communication
- Organisation d'Educ-tour auprès des prescripteurs
- Organisation et participation à des salons professionnels
- Organisation de visites d'investisseurs sur le terrain
- Gestion des dossiers partenaires
- Répertoire les friches et terrains disponibles dans les 53 communes de l'agglomération
- Réalisation d'une campagne publicitaire presse et réseaux sociaux dans le but d'attirer des cadres dans le Beauvaisis sur la thématique : « Fuyez Paris, Inspirez en Beauvaisis » de mai 2020 à décembre 2020
- Préparation de la campagne publicitaire et plan média 2021 : Mieux vivre sa vie en Beauvaisis

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Développement des alternatives à la voiture

Les zones d'activités sont desservies par le réseau de bus et sont dotées de trottoirs et de pistes cyclables.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Limitation de l'étalement urbain

Les zones d'activités consomment des surfaces et participent à l'étalement urbain. Cependant, elles contribuent également à développer l'activité économique et à créer de l'emploi. La CAB vise à maximiser les retombées économiques de chaque zone.

À titre d'exemple, le parc d'activités du Haut-Villé comptait, fin 2019, 45 emplois par hectare et la zone d'activités de Pinçonlieu, 35 emplois par hectare, au-dessus des 30 emplois par hectare qui est le standard pour les zones d'activités de France.

L'entretien des espaces verts de la pépinière d'entreprises est organisé par le service espaces verts de la CAB dans le respect des spécificités de la pépinière d'entreprises. Avec une politique visant la biodiversité, plusieurs actions ont été proposées et retenues dans ce service au long des dernières années.

- Depuis 2011, une zone de prairie sauvage prend place dans les jardins de la pépinière d'entreprises. Cette zone permet le fleurissement d'espèces autochtones sans modification humaine. Elle permet aussi le maintien d'un écosystème et des conditions nécessaires pour la prolifération des espèces animales de petite taille et des insectes.
- Une zone d'éco pâturage a été définie dans le périmètre de la pépinière-hôtel d'entreprises. Des moutons de la race Ouessant sont installés dans la période entre mars et octobre dans une zone spécialement clôturée et définie d'un périmètre d'environ 1 km. Depuis un an, ces moutons, de nombre variable suivant les disponibilités et les âges des animaux concernés, préservent un environnement naturel sans modification humaine et facilitent l'émergence de différentes espèces de plantes, dont les orchidées autochtones de l'espèce *Ophrys apifera*.



Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Accès à l'emploi pour tous

Depuis 2014, le Forum emploi a été repris dans un dispositif global ; organisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et la CAB, il vise à aider des habitants - notamment ceux des quartiers prioritaires - à accéder aux emplois dans la Zone Franche Urbaine. 1 693 visiteurs ont été accueillis en 2019 dont 879 habitants de la CAB.

Le 10 mars 2016, la CAB a ouvert une plateforme numérique, « emploi.beauvais.fr », dédiée à l'emploi local.

Pour recenser les emplois, les stages et les formations de façon la plus exhaustive possible, la plateforme utilise un moteur de recherche intelligent qui indexe de façon simultanée une grande quantité de données pour réunir les offres publiées sur les principaux sites dédiés à l'emploi, puis les rend accessibles en temps réel.

Travailler près de chez soi représente une demande forte et recruter localement est aussi une demande récurrente des entreprises. C'est pourquoi la CAB a décidé de créer cet outil inédit dans l'Oise. Il propose deux services gratuits : un service aux candidats à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation et un service aux professionnels qui souhaitent déposer une offre.

Accessible sur Internet, tablettes et téléphones mobiles, elle recense toutes les offres d'emploi, de stages et de formations disponibles dans le Beauvaisis et les diffuse en temps réel.

La plateforme est en phase avec la politique de services aux entreprises locales développée par la CAB puisqu'elle permet aux acteurs économiques de recruter plus facilement dans le Beauvaisis. Elle est dédiée à tous les employeurs, PME, commerçants et artisans du territoire, même ceux qui ne publient pas encore systématiquement leurs offres sur Internet et qui ont ainsi la possibilité de les déposer gratuitement et facilement sur emploi.beauvais.fr. Cette plateforme numérique se veut un facilitateur de la mise en relation entre entreprises et habitants, et un « animateur » des énergies locales, capable de rendre visibles toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi.



Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Développement d'une économie durable

Le 14 mai 2018, la CAB a officialisé la création du Pôle territorial en Innovation, Agritech et Numérique agricole rassemblant les acteurs experts de l'agrobusiness présents sur le territoire : AGCO, Isagri, GIMA, le Cetim et UniLaSalle.

Son ambition : faire du Beauvaisis un territoire emblématique et d'excellence reconnu sur les technologies agricoles.

Sous le nom de Rev'Agro, ce Pôle fédère ainsi ses acteurs et l'écosystème présent sur le territoire dans les agroéquipements. Sa structuration juridique sera officialisée en 2021 par la création d'une association.



Ce pôle d'excellence a également pour objectifs pour le Beauvaisis et ses entreprises de :

- gagner en notoriété et en attractivité au niveau national et international pour susciter l'intérêt des acteurs externes,
- mettre en œuvre des coopérations et la mutualisation,
- favoriser les recrutements en externe et sur le territoire en mettant en place une offre de formation adaptée et contribuer à la préservation de ces talents,
- favoriser le développement d'entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises en apportant un soutien à leur développement et faciliter leur implantation sur le territoire.

Et ce, en travaillant sur les 3 axes prioritaires validés par ces partenaires :

- animation et promotion du territoire du Beauvaisis,
- projets Entreprises,
- recherche et Formations.

En 2018 et 2019, le pôle a organisé des événements dans le cadre des Rencontres régionales de la Recherche et de l'innovation.

Depuis son lancement, Rev'Agro a également organisé et mis en place 3 vagues d'appels à projets en innovation agricole. Huit projets lauréats ont été sélectionnés. Les dotations vont de 4 000 € à 10 000 €. La subvention maximale est de 10 000 €. À partir de 2019, ce montant intègre un bonus de 3 000 € pour les entreprises déjà implantées sur le Beauvaisis ou avec un projet d'implantation sur ce territoire. Sur les 7 000 € restants, la dotation octroyée est fonction de la qualité du projet et du respect des critères d'éligibilité.

Le 15 janvier 2019, les statuts de l'association ITerra, dont Rev'Agro est membre fondateur, ont été signés. ITerra a été fondée par l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), la Communauté d'Agglomération de Beauvais (CAB), l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), UniLaSalle, la SAS PIVERT et Rev'Agro.

Son objectif principal : accompagner l'incubation, la création et l'accélération de tout projet innovant. En cohérence avec les écosystèmes présents sur les territoires du Beauvaisis et du Compiègnais (et leurs évolutions), les domaines de prédilection d'ITerra sont la Bioéconomie, l'innovation agricole et les territoires durables et connectés. Les comités de sélection de projets se succèdent depuis 2019. Aujourd'hui, 22 startups sont déjà accompagnés.

En novembre 2020, Pima@tec, Centre de R&D pour l'agromachinisme du futur porté par le Cetim, a été mis en activité. Ce centre permet de compléter l'offre de service présent sur le territoire pour les constructeurs d'agroéquipement.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire de la CAB comprend :

- la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- l'élaboration et mise en œuvre du projet du territoire du Beauvaisis et contribution au financement des actions qui s'y rattache ;
- la création et réalisation des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- les transports publics.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La CAB a approuvé un premier SCoT le 22 juin 2012 sous le régime de la loi SRU. Ce document a fait l'objet d'une révision approuvée le 12 décembre 2014, afin de prendre en compte la loi « Grenelle 2 ». Cette révision a été annulée par le tribunal administratif d'Amiens le 28 septembre 2017, suite à un déféré préfectoral, ainsi qu'un recours de la Chambre d'agriculture de l'Oise et de la FDSEA. Depuis cette annulation, le document précédent faisait à nouveau foi. Ce dernier a été déclaré caduc par délibération du 29 juin 2018, du fait des extensions successives du territoire communautaire.

Ceci dit, les évolutions législatives récentes (loi ALUR, loi Egalité et Citoyenneté de 2017) tendent vers un élargissement des périmètres des SCoT à plusieurs intercommunalités. La CAB et la Communauté de Communes du Clermontois (CCC) ont en conséquence sollicité le Préfet pour la définition d'un périmètre de SCoT couvrant les deux intercommunalités. Ces dernières partagent en effet des enjeux communs (mobilités, santé...) et des continuités territoriales (forêt de Hez-Froidmont, vallée du Thérain, RN31...).

Ce SCoT réunissant deux EPCI est porté par le syndicat mixte du SCOT du Beauvaisis-Clermontois créé par arrêté du 18 février 2020.

Etant donné la réforme de modernisation du SCoT intervenue par ordonnance du 17 juin 2020, les élus du syndicat ont fait le choix de se placer sous le nouveau régime juridique, en délibérant pour engager l'élaboration du document après le 1er avril 2021.

Le SCoT Beauvaisis-Clermontois poursuivra deux objectifs :

- décliner le SRADDET approuvé en août 2020 ;
- utiliser pleinement l'outil du projet d'aménagement stratégique (PAS) désormais intégré au SCoT.



Forêt de Hez-Froidmont © Oise tourisme

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Des projets pour favoriser le développement des entreprises

Le schéma d'extension des zones d'activités économiques, approuvé par les élus en 2011, a identifié trois priorités :

- La ZAC Novaparc (anciennement dénommée ZAC Beauvais-Tillé), vouée à accueillir des activités économiques et logistiques en lien avec l'aéroport de Beauvais-Tillé (128 ha) ;
- La ZAC Saint-Mathurin, consacrée aux activités d'artisanat et commerce de gros (15,2 ha) ;
- L'Agroparc à l'institut UniLaSalle, dédié à la recherche et au développement.

Concernant la ZAC Novaparc, la CAB a finalisé en 2016 les acquisitions foncières dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce sont donc près de 85 ha qui ont été acquis pour un montant total de l'ordre de 4,2 millions d'euros. Dans le même temps, la CAB a lancé 3 études portant sur :

- l'actualisation du projet urbain de la ZAC (en vue principalement de raccrocher ce site à la ville en créant des connections viaires et des liaisons douces) ;
- le repositionnement des équipements communautaires dédiés aux gens du voyage ;
- l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial pour favoriser la commercialisation de la zone.



La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne a été déclarée zone d'utilité publique. Le conseil communautaire a approuvé le 8 décembre 2016 le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC.

Enfin, des scénarios d'aménagements ont été réfléchis pour la reconversion de l'ancienne usine historique Boulenger. La commune d'Auneuil souhaite développer un programme mixte à dominante habitat (environ 230 à 250 nouveaux logements) et d'activités (720 m² de locaux projetés). Elle s'est portée acquéreuse de cette friche sous la forme d'une ZAC approuvée en 2017. Du fait de l'extension du périmètre de classement des bâtiments au titre des Monuments Historiques, le projet est actuellement en suspens.



Instruction des dossiers ouvrant droits au fonds de développement communautaire (FDC)
En 2020, la CAB a instruit et retenu 32 dossiers pour le FDC au bénéfice de 23 communes :

COMMUNE	PROJET	SUBVENTION CAB 2020
Allonne	Reprise de concessions dans le cimetière	14 019,00 €
Aux Marais	Mise aux normes accès bâtiment accueil périscolaire	1 903,25 €
	Travaux de réfection du chemin des Aulnes	3 342,12 €
Bailleul-sur-Thérain	Création d'un parking à proximité du centre-bourg et du gymnase	3 325,86 €
Fouquerolles	Construction d'un ossuaire et d'un caveau communal	1 396,25 €
Saint-Paul	Création d'un parking refuge au champ des Taillis	4 787,43 €
	Remplacement des caméras de l'Espace loisirs du Becquet	2 724,47 €
	Remplacement des caméras du Club House	3 908,32 €
Auchy-la-Montagne	Création d'un parking aux abords de l'école	14 580,00 €
	Travaux de réfection des gouttières de l'église	2 083,00 €
Auneuil	Travaux de rénovation thermique de la maison des associations	11 166,40 €
	Travaux de rénovation thermique de la bibliothèque municipale	6 695,22 €
Velennes	Travaux de création d'une aire de jeux	2 000,00 €
	Réhabilitation ancienne école en bibliothèque (fenêtres)	1 137,00 €
	Remplacement de la chaudière de l'ancienne école	3 581,00 €
	Remplacement des fenêtres et changement de la porte d'entrée de l'ancienne garderie	1 347,77 €
Herchies	Remplacement du monument aux Morts de la place communale	5 743,00 €
La Neuville-en-Hez	Travaux de mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir	3 058,28 €
Le Mont-Saint-Adrien	Travaux de réfection de l'abribus	750,00 €
Maulers	Couverture de la marquise de la porte extérieure du narthex de l'église Saint-Lucien	1 168,68 €
Auteuil	Création d'un parking engazonné à proximité du café « Les 4 vents »	6 674,05 €
	Réfection de la toiture de l'église	9 776,13 €
Rainvillers	Travaux de restauration du clocher de l'église	60 000,00 €
Rotangy	Remplacement des abat-sons du clocher de l'église	3 675,37 €
Litz	Travaux de restauration du transept Nord de l'église	9 835,00 €
Therdonne	Travaux de réfection de la façade de la salle des fêtes	4 527,00 €
Bresles	Construction d'un centre adolescent	60 000,00 €
Fontaine Saint Lucien	Réfection de la charpente et de la couverture du porche de l'église	1 375,00 €
Goincourt	Construction d'une salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche	60 000,00 €
Laversines	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	19 465,00 €
Saint Martin le Nœud	Aménagement d'un verger conservatoire	2 811,80 €
Warluis	Construction d'un nouveau columbarium	1 518,75 €
TOTAL		328 375,65 €

Création, administration et maintenance des outils de système d'information géographique (SIG)

Le service SIG a pour mission la réalisation des cartes pour l'agglomération et ses communes ainsi que la création et la mise à jour des données géographiques. Le service compte un total de 65 cartes disponibles dans la cartothèque CARTY Beauvaisis. En 2020, le service a réalisé 74 cartes à la demande des communes ou des services internes.

Aménagement haut débit – Réseau de communications électroniques

L'aménagement numérique a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire et d'offrir aux particuliers la meilleure couverture et le meilleur débit. La CAB accompagne les acteurs des télécommunications (recherche de terrains, mise à disposition du domaine public) et négocie la priorisation des raccordements.



Pour les entreprises, il s'agit de favoriser le raccordement des zones d'activités au plus grand nombre de réseaux de télécommunications à très haut débit et, ainsi, de leur permettre de bénéficier d'offres concurrentielles afin d'accroître leur compétitivité. Des infrastructures d'accueil des réseaux de fibre optique sont ainsi créées lors de l'aménagement des zones ou à l'occasion de travaux d'assainissement, puis mises à disposition lors du raccordement des entreprises.

Pour les particuliers, il s'agit de généraliser la fibre optique jusqu'au domicile car elle offre les performances nécessaires au développement de nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication (télétravail, visioconférence, TV ultra-haute définition, domotique, informatique dans les nuages, etc.). Deux zones distinctes du territoire de l'agglomération bénéficient du déploiement de réseaux internet à très haut débit dits FttH (Fiber to the Home).

Les vingt-deux communes rattachées à l'agglomération en 2017 et 2018, adhérentes au SMOTHD (syndicat mixte Oise très haut débit), voient leur raccordement réalisé par ce syndicat, moyennant une contribution au financement du chantier proportionnelle au nombre d'habitants. Sur l'ensemble de ces communes, 98,8 % des logements sont raccordables au très haut débit à fin 2020 contre 99,5 % à fin 2019, la baisse du taux de pénétration s'expliquant par la construction de nouveaux logements pas encore prises en charge par le SMOTHD.

Les trente-et-une communes historiques de l'agglomération ont été classées par l'État en 2010 en zone dite AMII (zone concernée par un appel à manifestation d'intention d'investissement). Sur ces communes, SFR

FTTH (devenu XP Fibre en 2021) déploie son réseau sans contribution ni de l'agglomération, ni des communes membres, en co-investissement avec l'opérateur Orange. Il emprunte partout où cela est possible les fourreaux et cheminements aériens de l'opérateur historique.

Taux de logements raccordables par commune

Saint-Léger-en-Bray : 100 %	
Saint-Martin-le-Nœud : 99,8 %	
Le Mont-Saint-Adrien : 98,6 %	
Goincourt : 97,4 %	Aux Marais : 97,3 %
Frocourt : 97,2 %	Rainvillers : 96,6 %
Therdonne : 93,9 %	Rochy-Condé : 93,8 %
Beauvais : 92,4 %	Saint-Paul : 92,1 %
Allonne : 91,8 %	Auneuil : 91,2 %
Tillé : 54,5 %	

Mise en œuvre du projet de territoire - Prospective 21

initié en 2009 par Mme Cayeux, la définition d'un projet de territoire a donné lieu en 2012 à la première Prospective 21 qui regroupait une cartographie des actions réalisées sur le territoire relié aux 4 piliers de la culture du Beauvaisis (développement économique, environnement, agglomération mosaïque et gouvernance).

A partir de 2019, la démarche prospective s'est portée sur l'étude des évolutions à venir, des tendances et des ruptures. Elle a cherché à dire ce qui pourrait vraisemblablement advenir selon les atouts et faiblesses du territoire. En fonction de cette connaissance, nous souhaitons mieux cerner les potentiels leviers d'actions de la CAB pour se tourner vers la meilleure stratégie de résilience.

Cette phase de réactualisation a permis de mener des ateliers et des entretiens avec des acteurs du territoire afin d'identifier les potentielles actions que nous pourrions mettre en place face à des enjeux présents et à venir sur le territoire d'ici 2031.

Ainsi, ce projet témoigne de l'implication à long terme des élus envers les citoyens, conscients que la question du bien-être de chacun se construit dans la durée.

C'est pourquoi, en parallèle, la démarche pourra être soumise à la conférence des maires, afin qu'ils puissent se l'approprier.

Finalement, notre approche vise à développer un projet de territoire pour la CAB structuré autour de grands défis qui dessineront l'avenir du Beauvaisis :

- le changement climatique ;
- l'épuisement des ressources ;
- le vieillissement de la population ;
- le développement de l'économie locale ;
- la gouvernance et les services publics.

Ce projet chapeau structura les autres dispositifs de la collectivité (PLUi, SCoT, CTE...) afin qu'ils intègrent également ces enjeux.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

Cadre de vie

- Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) :

La CAB copilote avec la Ville de Beauvais, le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM). Les différents partenaires, Ville de Beauvais, CAB, syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, Région Hauts-de-France, SNCF, État se sont accordés sur un scénario d'aménagement. Le projet se décline en 4 grandes orientations :

- un transfert de la gare routière interurbaine de part et d'autre de la voie ferrée,
- une nouvelle offre en stationnement avec l'aménagement de nouveaux parkings,
- une adaptation du site de la gare ferroviaire, avec notamment la création d'une vélostation,
- un réaménagement des espaces publics et l'édification d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées (sans liaisons aux quais) destinées aux liaisons douces.

En 2020, Effia a étudié la faisabilité d'un parking en ouvrage entre la gare ferroviaire et le cinéma. En juin, à l'occasion d'un comité de pilotage, Effia a fait connaître aux partenaires son intention de ne pas s'investir dans ce projet. Les collectivités, au vu du déficit et de la nécessaire subvention d'équilibre, ont validé l'abandon du projet de ce parking en ouvrage. Ils ont également décidé de relancer la réflexion sur la réorganisation spatiale du projet, avec le lancement d'une nouvelle étude (en 2021 compte-tenu du contexte Covid).

En juin débute la démolition de l'ancienne maison du chef de gare, envisagée comme emplacement du pilier Nord de la future passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées. Dans l'attente de la réalisation de ce projet, l'usage transitoire du site sera dédié à la localisation d'un abri sécurisé à vélo dès 2021. À l'automne 2020, un marché est lancé public afin de réaliser l'étude de faisabilité de ladite passerelle.



Concernant le projet de vélostation (espace de location de vélos, atelier de réparation ouvert au public, guichet d'accueil et d'information, locaux administratifs, salle de réunion et consigne à vélos publique ouverte sur la gare et l'espace public), les échanges se sont poursuivis avec SNCF notamment pour connaître les modalités techniques (indépendance des réseaux) d'une future cession de l'aile Est de la gare. Les études de travaux d'aménagement du site provisoire (pendant la future phase de réorganisation de la nouvelle vélostation d'accueil de Beauvélo) ont débuté le pont Laverdure sur un terrain appartenant à la Ville.

- Projet de ZAC Beauvais-vallée du Thérain :

La ZAC Beauvais-Vallée-du-Thérain, d'une superficie d'une quarantaine d'hectares, est un projet de renouvellement urbain en cœur de ville, à proximité de la gare. Près de 500 logements y seront construits avec une mixité des programmes (privés et sociaux, individuels et collectifs, en accession et location). Deux espaces verts semi naturels en bordure de rivière seront à disposition du public, le bois Janet et le site du moulin de la Fos. La CAB a contractualisé l'aménagement de la ZAC avec la société d'aménagement de l'Oise (SAO) pour une durée de 13 ans prorogable.

En 2020, le site du moulin de la Fos est devenu accessible au public, la re-végétalisation naturelle se poursuit comme attendu. La rétrocession à la collectivité par la SAO devrait se concrétiser, in fine, en 2021.

SAO et Ville/CAB élaborent le montage du dossier de demande de déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du PLU. Le dossier est déposé en préfecture en décembre 2020.



HABITAT

La compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat de la CAB comprend :

- l'élaboration et mise en œuvre du programme local d'habitat (PLH) ;
- une politique du logement d'intérêt communautaire ;
- les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le programme local de l'habitat (PLH) 2016 à 2021 a été approuvé par le conseil communautaire le 3 octobre 2016. Il organise à l'échelle de l'agglomération la politique de l'habitat et du logement. Il planifie les actions visant à mieux répartir l'offre d'habitat et à l'équilibre entre accession à la propriété, construction neuve, locatif public et privé, et rénovation de logements.

Les objectifs de ce document-cadre en matière de politique locale de l'habitat, également repris par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), sont les suivants :

- Construire 5 400 logements sur la période 2016-21 ;
- Créer des logements adaptés aux populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Objectif du SCoT liés à l'habitat :

- Favoriser la construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Le PLH 2016-2021 comporte 6 orientations et 13 actions, parmi lesquelles :

- l'amélioration de l'habitat privé individuel (plan rénovation confort - dispositif d'aide « bien chez soi »),
- la rénovation de l'habitat privé collectif,
- la rénovation du parc social (plan rénovation confort « plan énergie pour le patrimoine social » PEPS),
- les aides à la pierre pour soutenir la construction de logements locatifs sociaux,
- aider l'accession à la propriété des jeunes ménages à ressources modestes,
- et contribuer au développement d'une offre locative adaptée.

Le plan rénovation confort, lancé en 2014, comporte trois volets :

❶ **Subventionner l'amélioration de l'habitat** privé (programme d'intérêt général « Bien chez soi » mis en œuvre en 2015).

Ce programme « Bien chez soi » comporte 5 actions :

- isolation / chauffage ;
- sanitaires ;
- mobilité / déplacement (adaptation des logements face à la perte d'autonomie et au handicap, maintien à domicile) ;
- mise aux normes (toiture, électricité, assainissement, mise aux normes sanitaires...);
- façades.

Le dispositif « Bien chez soi », lancé en 2015 sous convention de partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), affiche un bon bilan à la fois quantitatif, qualitatif et financier.

1. Un dispositif adapté à la sociologie du territoire et qui répond aux besoins de ses habitants

Sur la période 2015-2020, le programme « Bien chez soi » a permis de financer l'amélioration de près de 800 logements sur l'agglomération.

45 communes concernées (soit 85 % de l'agglomération) et on constate un équilibre entre Beauvais (436 dossiers, 55 %) et les autres communes (353 dossiers, 45 %).

Cela représente un total de subventions publiques cumulées de 4,2 millions d'euros (CAB, Anah, département, région), dont 1,8 millions d'euros de subventions en fonds propres CAB.

L'opérateur Citémétrie enregistre **une vingtaine de nouveaux contacts par mois**, plus de 200 par an.

96 % d'entre eux sont des propriétaires occupants et 90 % des contacts sont recevables et aboutissent à un montage de dossier.

Ces statistiques démontrent que « Bien chez soi » aide véritablement le propriétaire occupant ayant des revenus modestes à moyens et souhaitant simplement améliorer son logement progressivement.

En effet, **83 % des ménages aidés ont des revenus qui les rendraient éligibles au logement social.**

17 % ont des revenus moyens les rendant éligibles au « prêt à taux zéro ».

Ces ménages rencontrent pourtant des difficultés à obtenir des prêts du secteur bancaire notamment parce qu'ils sont déjà endettés.

C'est l'exemple type du jeune ménage primo-accédant dans l'ancien. Seule la CAB leur apporte un soutien financier, leurs revenus ne les rendant pas éligibles auprès d'autres financeurs.

2. Un dispositif qui a un réel impact économique (entreprises et budget des ménages)

En 6 ans, « Bien chez soi » a permis de générer plus de **8,7 millions d'euros de travaux.**

Ce chiffre d'affaires revient à **52 % à des entreprises du Beauvaisis** (85 % à des entreprises de l'Oise) En résumé, 1 € de subvention génère 2 € de travaux.



En outre, il a un **réel impact sur la diminution de la facture d'énergie des ménages. En effet, 77 % des dossiers concernent des travaux de chauffage et d'isolation.** Pour le reste, il s'agit de travaux de mise aux normes (toiture, électricité, assainissement) et de travaux d'adaptation face à la perte d'autonomie (adaptation sanitaires, vieillissement, handicap).

Les aides cumulées CAB / ANAH / Département de l'Oise ont bénéficié à 320 dossiers, soit 40 % des 800 dossiers de la période. C'est un véritable effet levier sur des projets de travaux d'économie d'énergie - ou de mise aux normes d'habitabilité -, pour les familles ayant des revenus modestes.

Les aides sont toutefois indépendantes et la CAB a financé seule 480 dossiers, soit 60 % des 800 dossiers de la période. **L'agglomération vient donc soutenir les ménages de son territoire qui, sans ce dispositif et au regard de leurs seuls revenus, ne seraient éligibles à aucune aide publique pour mettre en œuvre leurs travaux.**

Le guichet unique facilite les démarches des ménages concernés : un seul interlocuteur et un seul dossier pour mobiliser l'ensemble des aides publiques. Cet accompagnement concerne aussi parfois l'utilisation des plateformes dématérialisées de l'État (« Mon projet Anah » et « Ma Prime Rénov » ®)

En conclusion, **« Bien chez soi » fonctionne à la fois par sa dimension sociale et sa simplicité.**

Social, car il est adapté aux revenus des ménages du territoire et permet l'amélioration progressive des logements.

Simple, car il s'articule autour de trois natures de travaux bien identifiées de tous (isolation / chauffage, sanitaires / mise aux normes, maintien à domicile)

📌 **Subventionner la rénovation thermique du patrimoine social** (« plan énergie pour le patrimoine social » PEPS), programmation définie avec les bailleurs sociaux, 26 opérations inscrites sur la période 2015-2020, 4 communes concernées, 1 256 logements à rénover, un budget CAB de près de 3 millions d'euros.

- 4 opérations sont valorisées dans le programme « cœur de ville ».
- 3 opérations sont conduites dans le cadre du NPRU.

Le PEPS s'inscrit en complément aux actions conduites par la politique de la ville dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) en partenariat avec l'ANRU.

En décembre 2020, le bilan d'avancement du PEPS affichait 60 % de réalisation en travaux. En parallèle, l'État a mis en place son Plan de Relance « restructuration lourde et rénovation thermique » des logements sociaux.

Dans ce cadre d'appels à projets, les subventions de l'État vont de 4.000 € à 11.000 € (avec bonifications possibles)

La CAB, en sa qualité de délégataire de compétences, est amenée à se prononcer sur les opérations que les bailleurs sociaux y inscrivent et gère l'enveloppe de crédits déléguée au territoire.

Elle a donc décidé de laisser le PEPS se dérouler jusqu'à son terme sur l'année 2021, en accompagnant les bailleurs sociaux dans la finalisation du programme, de sorte à leur permettre de se concentrer sur les nouveaux programmes de rénovation à inscrire au Plan de Relance de l'État et sur les opérations du NPNRU.

📌 Observer les copropriétés privées pour prévenir les signes de fragilité

Deux outils sont mis en place en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat : VOC « Veille et Observatoire des Copropriétés » (URBANIS) et POPAC « Programme opérationnel d'accompagnement » dans la gestion (SOLIHA).

En 2019, les actions de terrain ont été couplées à un rapprochement des syndicats professionnels et bénévoles.

En 2020, par la VOC, l'Observatoire de l'habitat a été constitué, enrichi des fiches copropriétés (plus de 500 répertoriées). Cinq diagnostics de copropriétés (enveloppe bâtie, pied d'immeuble et gestion) ont été effectués dans le cadre du POPAC, programme qui se déploie progressivement et permet de déterminer, en lien avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, les actions stratégiques pour les 15 résidences repérées sur les quartiers Argentine et Saint-Jean à Beauvais.



Sur cette thématique, qui rejoint celle de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire, la CAB (service habitat en lien avec les services foncier et logement) conduit également une action d'observation des copropriétés nouvellement constituées et en devenir, en accompagnant les organismes bailleurs dans leur procédure de cession des logements de leur patrimoine (autorisations délivrées par le maire de Beauvais).

- En 2020, 43 logements ont été autorisés à la vente, faisant l'objet d'un suivi par l'Agglomération.



Contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée

La CAB est délégataire des aides à la pierre sur le parc privé. Depuis 2016, elle réceptionne et transmet à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) les conventions bailleur/Anah permettant l'application de loyers maîtrisés (loyers intermédiaires, sociaux et très sociaux, en fonction de la zone de classement selon tension du marché locatif). Il en va de même pour les conventions « Louer abordable » (loi Cosse) déposées par des bailleurs privés souhaitant louer leurs logements à loyers maîtrisés, parfois confiés en gestion et intermédiation locative à Tandem Immobilier. Le programme d'action annuel de l'Anah, élaboré par la CAB délégataire et adopté en commission locale de l'habitat, prévoit d'ailleurs le versement d'une prime Anah de 1 000 euros / logement confié par un bailleur privé en gestion à une structure d'intermédiation locative.

- 89 conventions signées sur la période 2017-2019, dont 35 PIL (Procédure intégrée pour le logement),
- En 2020, ce bilan s'est enrichi de 38 logements conventionnés, sans travaux, dont 11 PIL.

Le constat d'une augmentation des conventionnements est fait, elle est due aux dispositifs nationaux encourageant les bailleurs (défiscalisation). Il est à noter qu'il s'agit de conventionnements sans travaux.

Le dispositif 2019 dit « Denormandie » a encouragé la rénovation dans l'ancien (défiscalisation dans le privé ancien).

Désormais, la Communauté d'Agglomération et l'État / Anah accompagnent les bailleurs privés dans leurs choix de conventionnement, les incitant à réaliser des travaux avant mise en location pour pouvoir bénéficier des aides de l'Anah et de la défiscalisation. En effet, la loi se durcit (réf. Loi Climat et Résilience), qualifiant désormais de « passoire thermique » un logement classé F ou G au DPE (diagnostic de performance énergétique), et conditionnant de plus en plus les aides publiques et les autorisations de mise en location à un niveau de consommation énergétique du logement.

Élaborer des programmations annuelles d'aide à la pierre en direction de la construction de logements locatifs publics (y compris logements adaptés)

En étroite concertation avec les maires et les bailleurs sociaux, la CAB définit chaque année une programmation relative aux nouvelles opérations de logements sociaux éligibles aux aides publiques à la pierre. Les subventions versées sont à la fois des fonds de l'État délégués au territoire et des fonds propres de la CAB.

- En 2020, 18 nouvelles opérations portées par les bailleurs sociaux, représentant un total de 367 logements neufs (35 % en individuel) et concernant 5 communes du territoire, ont pu bénéficier d'aides à la pierre, pour un total de 278 000 € de l'Agglomération en fonds propres et 80 724 € de subventions de l'État en crédits délégués à la CAB. À cela s'ajoutent plus de 20 M€ de prêts bonifiés.

Parmi ces nouveaux logements, 344 sont des logements locatifs sociaux de catégories PLAI PLUS PLS, 13 des logements à loyer intermédiaire, et 10 des logements en accession sociale à la propriété.

De plus, 143 logements concernent la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPRU de Beauvais, un programme de renouvellement urbain concerne la commune de Bailleul-sur-Thérain et un projet de 18 logements concerne le programme « Action cœur de ville » à Beauvais.

S'agissant des opérations en renouvellement urbain à Beauvais, il est à noter que l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) finance également les logements en PLUS / PLAI qui ne sont pas comptabilisés dans les financements précités.

Cela porte à près de 2 100 le nombre de logements aidés dans ce cadre depuis 2010 sur le territoire, soit 2 393 324 € de subventions publiques octroyées, hors prêts bonifiés.

Études pré-opérationnelles d'aménagement dans les villages de l'agglomération

Depuis 2010, la CAB conduit des études pré-opérationnelles d'aménagement et de renouvellement urbain dans les communes qui en font la demande. Elle pilote les bureaux d'études en charge de définir des scénarios d'aménagement pour la construction de logements neufs, vers une offre mixte à la fois sociale et en accession à la propriété. Cela s'accompagne parfois d'un travail sur les entrées de villes, voire de démolition / reconstitution, en lien avec les bailleurs sociaux concernés et présents sur les sites.

En 2018, une étude a été réalisée à Hermes. L'avant-projet a été présenté par Clésence, bailleur social, et validé par le maire fin 2020. Le programme neuf, en reconstitution d'une offre d'habitat mixte et adapté, et la démolition progressive des cités des Maillets et d'Alésia, feront l'objet de demandes de financement au titre des aides à la pierre.

En 2019, une étude similaire a été sollicitée par le maire de Bailleul sur Thérain. Elle concerne « Le Clos Trupet », patrimoine de la SA HLM de l'Oise. Les conclusions d'étude ont été actées en 2020. Le bailleur social débute les études de faisabilité et présentera son projet de démolition / reconstitution de l'offre en habitat mixte courant 2021.

Mettre en place un observatoire de l'habitat

En 2014, la CAB a créé son observatoire de l'habitat. Il s'agit d'un outil évolutif, destiné au grand public, qui se constitue progressivement à l'échelle communautaire. Conformément à la loi (art. R.302-1-4 du code de la construction et de l'habitation), cet outil dématérialisé comporte trois volets :

- l'analyse de la conjoncture du marché immobilier ;
- le suivi de la demande de logement locatif social ;
- le suivi des évolutions constatées sur les parcs publics et privés.

Cet observatoire a été reconnu par l'attribution en 2015 du label Ville internet 5@.

L'outil VOC – observation des copropriétés, vient compléter cet observatoire et alimenter le registre national d'immatriculation.

Assurer la gestion et le bon fonctionnement des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage

En 2010, la CAB a créé une aire d'accueil d'une capacité de 130 caravanes, ouverte à l'année, et une aire de grand passage, ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre, d'une capacité de 150 caravanes. Ces équipements répondent aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La gestion, l'entretien et la surveillance des sites sont confiés à la société DM Services, un prestataire privé.

Le schéma départemental ayant été actualisé pour la période 2019-2024, l'Agglomération du Beauvaisis s'est vue félicitée par le Préfet pour la bonne gestion de ses aires. L'aire d'accueil sera redimensionnée à 40 places et 16 terrains familiaux locatifs supplémentaires devront être créés. Les commissions communautaires « habitat » et « cadre de vie » se sont prononcées favorablement à leur relocalisation sur de nouveaux terrains à Beauvais.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Maîtrise de consommation d'énergie

Les aires d'accueil des gens du voyage disposent d'un système de distribution d'eau et d'électricité qui fonctionne par télégestion via un code d'accès personnel. Chaque famille peut ainsi contrôler et maîtriser sa consommation, qui fait l'objet de préparations. Ce logiciel de télégestion permet une mesure et un suivi efficace des consommations de fluides. Toutefois les aires d'accueil étant sous-utilisées, les consommations d'eau et même d'énergie sont très faibles à l'échelle du territoire.

Les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (volet énergie) et à la rénovation thermique du patrimoine social concourent aux objectifs de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des factures d'énergie, tant pour les propriétaires occupants que pour les locataires du parc privé et du parc social.

En termes d'investissement, la CAB consacre à ces actions un budget de 6 millions d'euros sur la période 2015/2020 :

COMMUNE	NOMBRE		
	OPÉRATIONS	LOGEMENTS	
BEAUVAIS > quartiers :	Centre-ville	4	125
	Argentine	8	674
	Notre Dame du Thil	1	32
	Saint Lucien	2	142
	Saint Jean	3	187
	Saint Just des Marais	2	24
AUNEUIL	3	74	
SAINT PAUL	2	28	
SAVIGNIES	1	13	
TOTAL	26	1 299	

- 3 millions d'euros dans le cadre du plan énergie pour le patrimoine social (PEPS) ;
- 1,5 millions d'euros dans le cadre du PIG « Bien chez soi » ;
- 600 000 € en fonds propres, auxquels s'ajoutent les fonds de l'État gérés en délégation de compétence dans le cadre des aides publiques à la pierre ;
- 175 000 € / 6 ans pour l'entretien et la maintenance des sites dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Limitation de l'étalement urbain

Les objectifs de répartition spatiale inscrits dans le PLH ont été conçus afin de limiter l'étalement urbain. Les communes hors Beauvais ont légèrement dépassé leurs objectifs de construction et ont participé à la lutte contre l'étalement urbain en favorisant des constructions dans les « dents creuses » du tissu urbain.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Équilibre social des logements

L'objectif en termes de construction de logements sociaux est de 810 en 6 ans à l'échelle de l'EPCI, la clé de répartition entre Beauvais et les villages étant identique à celle du PLH précédent, à savoir 70-30 %.

Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Soutien de l'économie locale

À lui seul, le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (« Bien chez soi ») a généré près de 9 millions d'euros de travaux, chiffre d'affaires pour les entreprises locales, bénéficiant à 52 % à des entreprises du territoire.

Gouvernance

Évaluation et amélioration continue

La politique de l'habitat conduite à l'échelle du Beauvaisis fait l'objet d'une évaluation en continu (par exemple, suite à l'évaluation, le dispositif d'aide à la pierre a été modifié afin d'être plus efficace).

Les évaluations ont permis d'assouplir et de simplifier le dispositif d'aide en direction de l'habitat privé, notamment en redéfinissant le public cible et les conditions des partenariats financiers.

Elles ont également permis d'ouvrir un nouveau champ d'action en direction de la rénovation thermique des logements sociaux, de l'observation et de l'accompagnement des copropriétés privées et d'une politique de développement de l'offre et des partenariats favorisant l'accession à la propriété.



TRANSPORTS

L'organisation des transports publics est comprise dans la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le plan de déplacements urbains (PDU) a été approuvé par le conseil communautaire en 2013. **Son objectif est d'offrir aux habitants des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture, moins polluantes et moins consommatrices d'espace et d'énergie, en développant les transports collectifs, le vélo et la marche sur notre territoire.**

Le scénario retenu pour le PDU a défini les objectifs suivants d'ici 2020 :

- ➔ baisser de 11 % la part modale de la voiture (en passant de 63 % à 57 %) ;
- ➔ augmenter de 50 % la part modale des transports collectifs (en passant de 6 à 9 %) ;
- ➔ tripler (en passant de 1 % à 3 %) la part modale du vélo ;
- ➔ maintenir le niveau élevé (30 %) de la pratique de la marche à pied.

Le PDU vise également à sécuriser tous les modes de déplacement et à rationaliser les livraisons.

Pour la compétence en matière de transport, le SCoT définit l'objectif suivant :

- ➔ Desservir des zones d'activités en transports en commun.



PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Organisation du service public des transports urbains du Beauvaisis

Afin d'assurer le bon fonctionnement des transports urbains du Beauvaisis, la CAB met à disposition de l'exploitant du réseau les bus urbains dont elle est propriétaire ainsi que les points d'arrêts situés sur son territoire. Le service assure le suivi du contrat de délégation de service public, passé avec la société Beauvaisis Mobilités, groupe TRANSDEV, propose aux élus tout aménagement de parcours et horaires selon les fréquentations recensées et besoins des usagers et gère la politique tarifaire et la taxe « versement transport ».

Conditionné par la crise sanitaire de la COVID-19, le fonctionnement du réseau Corolis été fortement impacté tout au long de l'année 2020. Dès le mois de mars, un grand nombre de courses ont été supprimées et le service minimum mis en place. L'agence commerciale a été fermée et la vente de titre à bord arrêtée. Le nombre de passagers a été limité à 20 maximum par bus (jusqu'en juin 2020) et des aménagements ont été réalisés au droit de certains quais très fréquentés afin de faire respecter la distanciation sociale.

Depuis septembre, sur les lignes desservant directement des équipements scolaires, les publics scolaires et non-scolaires sont séparés, afin de réguler les flux de voyageurs et limiter ainsi les risques de contacts.

Les fréquences ont également été renforcées sur la plupart des lignes. Ainsi, en décembre, l'offre en vigueur représentait 80 % d'un fonctionnement normal.

Mise en place des services de transports scolaires dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux

Ces services font l'objet de marchés de prestations spécifiques avec des transporteurs locaux. Ils ont pour but de permettre aux enfants des communes rassemblées en syndicat intercommunal de regroupement scolaire de se déplacer entre deux écoles et suivre les enseignements dispensés dans les meilleures conditions. À ce jour, 7 lignes de transports spécifiques sont organisées par l'Agglomération du Beauvaisis sur son territoire.

Pilotage du plan de déplacement urbain (PDU) et du schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT)

Le PDU et le SDAT ont été approuvés tous les deux en avril 2013. Depuis, la CAB est chargée du suivi de la mise en place des actions précisées au document-cadre et de la mise en accessibilité de son réseau de transports (points d'arrêts et véhicules) conformément aux termes de la loi du 11 février 2005.

Mise en œuvre du Plan de mobilité

Adopté par l'assemblée délibérante en 2019, le plan de mobilité vise à proposer aux agents un panel de solutions pour leurs déplacements domicile-travail, afin de favoriser les mobilités douces et limiter l'usage du véhicule individuel.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en œuvre dès 2020 :

- Sensibilisation des agents via la participation au challenge mobilité des Hauts-de-France, en septembre 2020 ;
- Incitation au covoiturage et déploiement de l'application mobile de covoiturage Klaxit ;
- Remboursement de 50 % des abonnements aux transports en commun ;
- Equipement des principales salles de réunions en visio-conférence ;
- Développement du télétravail (démarche accélérée par nécessité sanitaire) ;
- Création d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour les agents souhaitant utiliser ce moyen de locomotion pour leurs déplacements domicile-travail : dès 2021, les agents résidant à moins de 15 km de leur lieu de travail pourront bénéficier d'une aide de 50 %, plafonnée à 250 € pour l'achat d'un vélo classique, pliant ou électrique.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Réduction des émissions des gaz à effet de serre

Les objectifs du PDU cumulés aux prévisions d'évolution des émissions individuelles du parc automobile doivent permettre d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'Environnement dans le domaine des transports, à savoir une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2030.

Afin de réduire l'empreinte carbone des transports en commun, la CAB a remplacé progressivement les bus les plus anciens, fonctionnant principalement au gazole, par des bus électriques, GNV ou hybrides, ces derniers représentant une économie de carburant d'environ 30 %. En 2020, le réseau Corolis a poursuivi sa transition énergétique avec l'acquisition de deux nouveaux bus électriques. Ainsi, plus aucun bus diesel ne circule actuellement sur le réseau.

Promotion des alternatives à la voiture individuelle

Les travaux de création des pistes cyclables ont été réalisés dans un souci de continuité d'aménagements.

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité des transports en commun

Afin de rendre les transports en commun attractifs et accessibles à tous, l'Agglomération n'a pas augmenté les tarifs depuis 2002. La Carte DUO pour les abonnés de la SNCF facilite l'intermodalité entre le train et le réseau de bus.

Avec le billet unique de transport (BUT) opérationnel depuis 2015, la CAB a voulu faciliter l'usage du transport urbain, promouvoir son côté pratique, économique et écologique. Ce ticket unitaire est utilisable sur toutes les lignes régulières durant une journée complète.

En 2020, 2 682 025 voyages ont été enregistrés sur le réseau Corolis, soit une diminution de la fréquentation de plus de 42 % par rapport à l'année précédente. Les voyages réalisés avec un ticket BUT représentent à eux seuls 13 % de la fréquentation.



Accessibilités des transports aux PMR

Le schéma directeur d'accessibilité des transports a été approuvé en 2012 dans le cadre du PDU. Le plan prévoit l'achat de bus accessibles et l'aménagement progressif des arrêts de bus afin de les rendre accessibles. Depuis 2019, l'intégralité du parc est accessible. En matière de points d'arrêts, la collectivité devait poursuivre en 2020 leur mise en accessibilité. La crise sanitaire a bouleversé le planning prévisionnel et les travaux n'ont pu être effectués. À ce jour, environ 80 % des 313 points d'arrêts du réseau sont accessibles.

Gouvernance

Participation

Les membres du Comité d'usagers des transports se réunissent en moyenne 1 fois par semestre afin de donner leur avis sur les actions du service transports et faire part de leur ressenti en tant qu'usagers. Sa composition et son rôle ont été officialisés en 2017.

Évaluation partagée

Une évaluation nécessaire de la mise en œuvre d'un PDU est requise 5 ans après son approbation afin d'analyser l'avancement des actions et apporter d'éventuelles modifications. Celle-ci sera effectuée en 2021, dans le cadre de l'élaboration du futur PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

En ce qui concerne le réseau de transports urbains, la CAB a intégré en 2013 dans le contrat du délégataire un baromètre « Qualité de service » visant à apprécier la qualité du service rendu, au moyen de 5 items : ponctualité, entretien des véhicules, relation avec la clientèle, confort et sécurité de conduite et information du public.

Une enveloppe de 50 000 € est dédiée, son octroi fonctionnant sur un principe de bonus / malus, en fonction de la note attribuée à chacune des prestations. De 6 375 € en 2013 à 29 375 € en 2015, ce montant a progressivement évolué, ce qui témoigne d'une amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.



ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une des compétences optionnelles de la CAB.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le SCot définit les objectifs suivants pour la compétence de l'assainissement :

- Préserver le foncier autour de la station d'épuration de Beauvais, afin de pouvoir augmenter sa capacité de traitement à l'avenir, élargir le spectre des polluants (médicaments, détergents, solvants...) traités sur cette installation et améliorer ses performances épuratoires ;
- Privilégier, en matière d'eaux pluviales, les techniques d'assainissement alternatives aux techniques traditionnelles, c'est à dire encourager une gestion au plus proche de l'habitation des eaux pluviales, également dite « gestion à la source ». Ce mode de gestion vise d'une part à maîtriser localement le ruissellement, plutôt que de reporter le problème à l'aval, et d'autre part à réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales.
- Veiller à ce que les PLU des communes intègrent la gestion des eaux pluviales et qu'ils soient compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Le service assainissement a également identifié des objectifs supplémentaires :

- Maintenir la qualité de dépollution des eaux usées. Mettre en conformité la station d'épuration de la Neuville-en-Hez
- Réduire les débordements par temps de pluie sur les réseaux unitaires desservant les communes d'Auneuil, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et la Neuville-en-Hez ;
- Lutter contre les pollutions diffuses liées aux mauvais raccordements. La communauté d'agglomération du Beauvaisis contrôle le branchement des installations au réseau collectif d'assainissement lors de tout nouveau raccordement, toute modification de bâtiment et toute vente. Ce contrôle permet de

déceler les branchements non conformes, lesquels participent généralement à la pollution du milieu naturel. La CAB va poursuivre son action pour que les propriétaires remettent en conformité leur installation, en leur permettant notamment de bénéficier des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie.

- Réaliser le contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif tous les 7 ans ;
- Aider financièrement à réhabiliter les installations d'assainissement non collectif des usagers dont les ressources ne leur permettent pas de réaliser les travaux rendus obligatoires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Assurer le service d'assainissement collectif

Le service assainissement a pour missions de collecter ces eaux, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel. Cette compétence assainissement s'exerce donc sur l'ensemble des 53 communes membres avec des modes de gestion (régie communautaire ou gestion déléguée) et d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) différents.

Le service assainissement collectif gère en régie l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées sur Beauvais et a délégué l'exploitation du service sur les 30 autres communes de la CAB dotées de l'assainissement collectif. L'action du service vise notamment à assurer en toutes circonstances la continuité du service et à réduire la part d'eaux pluviales mais aussi les micropolluants acheminés aux stations d'épuration pour améliorer leur performance et réduire l'impact sur le milieu naturel.

Pour répondre à ces objectifs, le service a initié plusieurs actions en 2020 :

La réalisation d'analyse des modes de défaillances et de leur criticité sur les stations d'épuration de Bailleul-sur-Thérain, Bresles et Crèvecœur-le-Grand. Cette analyse consiste à réaliser un inventaire des défaillances susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des équipements pouvant avoir un impact sur la qualité du traitement de la pollution par la station d'épuration (rejet non-conforme aux objectifs épuratoires). A l'issue de cette analyse, un plan d'action(s) est établi et validé par le maître d'ouvrage.

La construction d'un outil de diagnostic permanent du système d'assainissement collectif. Le diagnostic permanent du système d'assainissement est l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre permettant d'évaluer en temps réel l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.

Les études pour la mise en place d'un système de télésurveillance des réseaux d'assainissement sous-ville à Allonne et Milly-sur-Thérain.

L'attribution du marché d'étude sur l'exercice de la compétence assainissement collectif : harmonisation du prix du service, définition d'un programme pluriannuel d'investissement

Étendre la couverture du territoire en assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif dessert près de 44 000 logements (dont 28 200 à Beauvais), soit une population desservie de 94 700 habitants sur un total de près de 104 500 habitants [population totale légale 2016 (source INSEE)]. Le taux de desserte globale en assainissement collectif de la population sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est de 90,6 %.

Le service mène des travaux de création de réseaux et de reconstruction ou d'amélioration des performances des stations d'épuration, afin d'étendre la desserte en assainissement collectif de l'agglomération et d'améliorer la qualité de l'épuration des eaux usées. Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) en matière d'assainissement collectif s'est concrétisé en 2020 par :

Les travaux de mise en place de l'assainissement collectif sur le hameau de Courroy à Milly-sur-Thérain

La réalisation de travaux de sécurisation et de renouvellement sur les installations de pompage et de traitement des eaux usées

La triplement des matières de vidange accueillies à la station d'épuration de Beauvais et le compostage des boues des stations d'épuration, pour respecter les règles d'hygiénisation liées au virus du SARS-Cov-2

La restauration de zones humides sur Hermes et Berthecourt, dans le cadre des mesures compensatoires liées à la construction de la station d'épuration de Hermes

Veiller à la conformité de l'assainissement individuel

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CAB contrôle les installations d'assainissement individuel sur le territoire de la CAB et organise les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif. Le périmètre du SPANC s'étend sur 53 communes, qui représentent 3 957 logements en assainissement non collectif en 2020, soit un nombre d'habitants desservis par le SPANC de 10 000 habitants.

En 2020, le SPANC a réalisé 406 contrôles de bon fonctionnement ou de diagnostic des installations existantes et 78 contrôles de bonne exécution ou de conception des installations neuves ou réhabilitées, en dépit de l'arrêt des contrôles pendant le 1er et le 2e confinements. Le taux d'installations d'assainissement non collectif conformes est de 34,4 % (supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%).

Le conseil communautaire a délibéré en décembre 2019 en faveur de la mise en place d'une subvention sous conditions de ressources, pour venir en aide aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur système d'assainissement non collectif. Un support d'information a été rédigé pour promouvoir l'aide à la réhabilitation auprès des usagers et 6 aides financières ont été accordées en 2020.

Mieux gérer les eaux pluviales

La CAB est compétente en matière de gestion des ouvrages d'eaux pluviales (réseaux, bassins, chambres de dessablage). L'ensemble des prestations d'entretien est assuré par du personnel communautaire ou via des contrats de prestation de service.

En termes d'investissement, la CAB a mis en place un fonds de concours des eaux pluviales, dont le programme est approuvé tous les ans par délibération. Le programme de travaux 2020 a porté sur un montant de 160 000€ TTC, avec 8 opérations retenues. Dans le cadre de ce fonds de concours, la CAB est maître d'ouvrage des travaux, lesquels sont financés à 50 % par les communes et 50 % par l'agglomération sur le montant hors taxes.

L'objectif est d'améliorer la collecte ou le stockage des eaux pluviales par la création ou le renforcement d'infrastructures sur les secteurs urbains vulnérables.

Les élus ont décidé en 2019 la réalisation d'une étude de schéma directeur d'eaux pluviales, dont le marché a été attribué en 2020. Cette étude doit définir les orientations pour que les collectivités (communes, CAB) agissent encore plus efficacement sur la question des eaux pluviales pour limiter les inondations liées au ruissellement pluvial ou aux débordements des systèmes d'assainissement.

Cette étude vise donc à :

- améliorer la compréhension du fonctionnement des réseaux unitaires ou simplement d'eaux pluviales et des bassins d'eaux pluviales sur les 53 communes ;
 - élaborer un plan d'actions et de gestion des eaux pluviales et de définir les priorités d'actions pour les années à venir ;
- définir des orientations à inscrire dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) : taux d'imperméabilisation, gestion des modalités de gestion des eaux pluviales à la parcelle, inconstructibilité ou constructibilité de certaines zones et inscription d'emplacements réservés.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Protection des milieux naturels

En 2020, le taux de conformité de dépollution d'eaux usées (conformité des performances des équipements d'épuration) est de 92 % : 12 stations d'épuration conformes sur 13. Les faits marquants pour l'année 2020 sur les performances des stations d'épuration des communes sont principalement : le respect systématique des exigences de rejets sur 12 stations d'épuration, la permanence de rejets non conformes sur la station d'épuration de la Neuville-en-Hez et l'évacuation systématique des boues selon des filières conformes à la réglementation.

Les résultats pour l'année 2020 ne mettent pas en évidence un impact significatif des rejets des stations d'épuration suivantes de la CAB (Auneuil, Hermes, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé, Saint-Paul) sur la qualité de leur cours d'eau récepteur. L'impact du rejet semble visible en 2020 à l'aval de la station d'épuration de Beauvais et Frocourt sur les paramètres azote et phosphore et sur celle de Bresles sur les paramètres azote et DBO5, sans déclassement du bon état chimique.

Au regard du peuplement des macro invertébrés et selon l'I2M2, la qualité biologique des eaux du Thérain est bonne en amont et médiocre en aval de la station d'épuration de Beauvais. La note MPCE (Macro invertébrés en petit cours d'eau) perd 4 points et passe de 15/20 à 11/20, ce qui semble indiquer un impact de la station d'épuration de Beauvais sur la qualité biologique du Thérain. Station d'épuration d'Auneuil

La qualité biologique des eaux du ruisseau d'Auneuil est médiocre en amont et en aval de la station d'épuration d'Auneuil. La note MPCE ne change pas et reste à 12/20. La note I2M2 diminue légèrement en passant de 0,1576 à 0,1569 ce qui n'impacte pas la qualité biologique du cours d'eau. Le ruisseau d'Auneuil semble subir des pressions chimiques dès l'amont de la station d'épuration avec la présence suspectée d'apports en pesticides et en HAP ainsi que des pressions morphologiques principalement liées à une anthropisation du milieu.

Au regard du peuplement des macro invertébrés et selon l'I2M2, la qualité biologique des eaux de l'Avelon est bonne en amont de la station d'épuration de Saint Paul alors qu'elle est moyenne en aval.

La note MPCE ne change pas et reste à 15/20. La note I2M2 diminue légèrement en passant de 0,4613 à 0,4005 ce qui fait perdre une classe de qualité à l'Avelon en passant de bonne à moyenne, bien que les peuplements des deux stations restent assez proches.

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie. En 2020, cet indice est de 103 points.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La compétence optionnelle de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de la CAB comprend :

- ➔ la lutte contre la pollution de l'air ;
- ➔ la lutte contre les nuisances sonores ;
- ➔ la mise en œuvre des actions en faveur des zones sensibles et des espaces naturels à protéger ;
- ➔ l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ➔ le développement du tourisme « vert ».

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Bien que la protection de l'environnement soit citée dans plusieurs documents stratégiques, aucun ne définit des objectifs spécifiques. Cependant, ces documents expriment des volontés généralistes, dont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'augmentation de la production des énergies renouvelables ;
- la préservation des sites naturels beauvaisiens et des liaisons écologiques ;
- la réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles ;
- la réduction de la quantité des déchets et l'amélioration de leur valorisation.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

L'adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET)

La mise en œuvre du plan climat air énergie territorial est une compétence obligatoire de la CAB. En effet, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) publiée au journal officiel du 18 août 2015 a renforcé le rôle des intercommunalités pour mobiliser leurs territoires en matière de changement climatique. L'élaboration du plan climat air énergie territorial de la CAB a débuté en novembre 2017 et s'est soldée par une approbation à l'unanimité le 11 décembre 2020.

Ce plan comporte 5 thèmes principaux (et un 6^{ème} sur la gouvernance), 24 axes stratégiques, 36 actions et 112 mesures. Il couvrira la période 2020-2026 et reposera sur un important réseau d'acteurs locaux avec 29 pilotes et 42 partenaires différents.

Suivre des dispositifs de mesure de la qualité de l'air

Même si aucune obligation ne lui incombe réglementairement, la CAB est adhérente depuis de nombreuses années à Atmo Hauts-de-France (association agréée de surveillance de la qualité de l'air). Cette adhésion au pacte associatif lui a permis de bénéficier, durant toute l'élaboration du PCAET, d'une étude personnalisée sur la thématique de la qualité de l'air extérieur. De plus, la collectivité a pu bénéficier du programme Aère Toi consacré à la qualité de l'air intérieur. Débuté en 2019, ce dispositif a subi un décalage dans son déploiement sur l'année 2020, au regard du contexte sanitaire (crise de la Covid-19).

Enfin, il est à noter que deux stations de mesure de la qualité de l'air sont installées sur le territoire, l'une en centre-ville de Beauvais (boulevard Lamotte) et l'autre à l'aéroport Beauvais-Tillé. Le rôle d'Atmo est de caractériser un épisode de pollution et d'avertir en cas de risque de dépassement d'une valeur réglementaire. La préfecture est responsable de la mise en place de mesures correctives, au vu des niveaux risquant d'être atteints.

Mise en œuvre du Contrat de Transition Écologique

Dans le prolongement des orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial, les élus de la CAB ont décidé d'engager en 2019 une dynamique territoriale autour des questions de transitions agricoles et alimentaires, via l'élaboration et l'animation d'un contrat de transition écologique.

Les contrats de transition écologique (CTE) sont coconstruits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations et visent à traduire les engagements environnementaux pris par la France (COP21, One Planet Summit) au niveau local.

Les territoires engagés sont alors accompagnés techniquement, financièrement et administrativement par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités.

Signé en janvier 2020 par l'État, la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Banque des Territoires, le CTE du Beauvaisis associe également une vingtaine d'acteurs locaux partenaires qui portent ou accompagnent des projets (chambres consulaires, établissements d'enseignement, organismes agricoles, entreprises, associations...).

À travers l'animation de ce contrat, la CAB souhaite favoriser une transition écologique à toutes les étapes de la filière agricole et alimentaire (production-transformation-distribution-consommation), vers un système alimentaire territorial durable et relocalisé, répondant aux ambitions suivantes :

- Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Favoriser une économie de proximité équitable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ;
- Préserver la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité sur le territoire ;

- Permettre un accès au plus grand nombre à une alimentation locale de qualité ;
- Maintenir un tissu agricole et rural dynamique ;
- Contribuer à un bon état de santé des Beauvaisiens ;
- Favoriser les complémentarités entre milieu rural et milieu urbain.

Pour cela, la collectivité a pour rôle d'impulser des dynamiques locales en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire pour la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes, de favoriser les synergies et d'accompagner les projets avec l'appui de ses partenaires.

Dans leur mise en œuvre concrète, les actions du CTE de la CAB s'articulent autour de 4 orientations stratégiques :

- 1- Développer et structurer les filières alimentaires de proximité ;
- 2- Accompagner la transition des systèmes agricoles du territoire vers des pratiques agroécologiques ;
- 3- Sensibiliser et accompagner les habitants vers une alimentation de qualité, locale et durable ;
- 4- Lutter contre le gaspillage, réduire et valoriser les biodéchets.

Plusieurs actions ont ainsi pu être initiées ou accompagnées sur le territoire en 2020, à savoir :

- Réalisation et diffusion d'une carte des producteurs locaux du Grand Beauvaisis (PETR) ;
- Diagnostic de la restauration scolaire des communes de la CAB en vue d'accompagner les communes vers une restauration durable (approvisionnement en produits locaux et bio, réduction du gaspillage et des contenants plastiques, compostage des restes, etc.) ;
- Ouverture d'un magasin de producteurs locaux en centre-ville de Beauvais (SCIC Le Producteur Local) ;
- État des lieux des dynamiques d'accessibilité sociale à une alimentation locale de qualité sur le Beauvaisis ;
- Défi familles zéro déchets – zéro gaspillage sur la commune pilote de Bailleul-sur-Thérain.





Assurer le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération

Avec ses prestataires, la CAB assure la collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants en collecte de porte-à-porte et en apport volontaire. La CAB gère également six déchetteries intercommunales, dont une déchetterie-recyclerie à Crèvecœur-le-Grand.

Les enjeux de demain en matière de déchets consistent à réduire notre pression sur les ressources naturelles. La raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend indispensable de consommer ces ressources de façon efficace, d'où la nécessité première de la prévention des déchets et de tirer parti des déchets, grâce à la réutilisation, au recyclage ou valorisation matière, voire la valorisation énergétique. Le service public de déchets est le dernier maillon de la boucle de l'économie circulaire. En plus de sa mission de salubrité publique, la collectivité peut inciter l'utilisateur à modifier son comportement au travers du niveau de service qu'elle décide de mettre en œuvre dans son territoire et des interactions et actions qu'elle développe avec ses usagers. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – AGEC (2020) a introduit, à ce titre, des objectifs aux collectivités en matière de :

Diminution de quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets des ménages collectés par le service public en porte-à-porte ou points d'apports volontaires (déchetteries, points verts, bornes à verres, bornes textiles... : -15% d'ici à 2030

Valorisation matière : 55 % des DMA d'ici 2025 et 65 % à horizon 2035

Tri à la source des biodéchets, pour retirer la fraction organique et fermentescibles des ordures ménagères résiduelles et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Près de 64 795 tonnes de déchets ont été collectés en 2019 :

41,6 %	des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères	258 kg/hab./an
23,0 %	sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins, jardins familiaux)	142 kg/hab./an
34,0 %	sont apportés en déchetterie, points verts ou centre de compostage	195 kg/hab./an
1,4 %	sont collectés sur l'espace public (brocantes, manifestations, dépôts sauvages, corbeilles de rue)	9 kg/hab./an

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère baisse par rapport à 2018 (65 364 tonnes).

Pilotage de la démarche Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels le plus remarquable de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe.

En France on retrouve 1 779 sites Natura 2000. Cinq sont situés sur le territoire de la CAB. Le document d'objectifs (docob) constitue le document de référence pour chaque site du réseau Natura 2000.

En 2011, la CAB a été désignée comme structure porteuse du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Elle a assuré à ce titre l'élaboration du docob de ce massif forestier de 646 hectares. Ce document de gestion a été validé en 2016 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie, puis mis en œuvre par la CAB.

Depuis 2016, la CAB assure l'animation du site Natura 2000 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-le-Nœud », puis en 2019 pour les sites du « Massif forestier de Hez-Froidmont », « Cuesta du Bray » et « Réseaux de coteaux crayeux Oise aval (Beauvaisis) ».

Des études sont réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 afin d'améliorer les connaissances sur les espèces et, ainsi, mieux les protéger. Ainsi, deux études ont été pilotées par la CAB en 2019 dans la « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud » : Étude de la faune souterraine et Étude sur le Murin à oreilles échanquées. Elles ont été présentées et valorisées au travers d'un flyer pour l'étude chauves-souris et d'une vidéo pour l'étude faune souterraine.

Un outil de gestion des milieux naturels a été acquis par la CAB dans le cadre l'animation Natura 2000, il s'agit du brise fougères. Cet outil tracté par un cheval permet

de lutter contre l'envahissement de la Fougère aigle dans les milieux ouverts (prairies) de manière efficace et écologique. En 2020, 1 ha de fougère a été traité.

Gestion et la valorisation du patrimoine naturel des communes de la CAB

On retrouve sur les communes de la CAB des espaces naturels remarquables. Ces sites ont été identifiés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HdF) pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats.

Une convention tripartite permet de réunir chaque année un comité de gestion composé de la CAB, du CEN HdF et de la commune signataire. On y définit un programme commun d'interventions. Ces programmes peuvent comprendre des travaux de restauration et de gestion écologiques, des travaux liés à la valorisation pédagogique et touristique du site, des suivis scientifiques... Les chantiers sont réalisés par CEN HdF dans le cadre de leur programme annuel de travaux et/ou par la CAB par le biais du chantier d'insertion « Espaces naturels » / « Bâtiment – Nature ». Ces chantiers sont ouverts aux bénévoles souhaitant participer à la gestion du patrimoine naturel.

En 2017, trois conventions ont été signées pour 15 ans avec les communes d'Allonne (17 ha), de Fouquénies (16 ha) et de Fontaine-Saint-Lucien (1 ha), pour une surface totale de 34 ha.

La CAB a soutenu l'événementiel « Ensemble pour préserver la nature » 2ème édition. Proposé par le CEN HdF, cet événement a eu lieu en 2017 aux Larris d'Auteuil et a attiré le public du Beauvaisis. L'objectif est de créer un événement fédérateur sur le territoire du Beauvaisis, de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la nature et de réaliser des actions de gestions et d'entretien d'espaces naturels.

Afin d'assurer ce projet, la CAB a apporté son soutien logistique (mise à disposition de bennes), financier (achat petit matériel) et communication (article de presse) pour un montant total de 1 640 euros. Cet événement a rassemblé 93 personnes avec la collaboration de 14 salariés/bénévoles encadrants.

Dans le cadre de ses missions en faveur de la mobilité et de l'insertion, le Blog46, en partenariat avec le service du patrimoine naturel, met en place des chantiers bénévoles depuis 2018. Ainsi, 12 chantiers sur les communes de l'agglomération ont été proposés en 2019, 15 en 2020, à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces différents chantiers permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, d'être sensibilisés à l'écocitoyenneté et de partager des valeurs d'entraide et de solidarité.

Politique environnementale

La délégation inter-service pour l'eau et la nature (DISEN) coordonne la mise en œuvre de la politique environnementale (eau, nature, biodiversité...) répondant aux objectifs de la France et de l'Europe. Elle assure au niveau départemental, la cohérence de l'organisation des polices de l'eau, de la nature et de la biodiversité, de la chasse et de la pêche, ainsi que celle des installations classées. Ainsi, la CAB participe depuis 2018 à l'organisation opérationnelle en tant que membre du groupe de travail technique qui se réunit deux à trois fois par an.

Protection de la biodiversité et des milieux

La gestion différenciée des espaces verts communautaires initiée en 2009 permet de varier et d'adapter l'entretien d'un espace en fonction de ces usages et/ou des intérêts écologiques ou paysagers qu'il présente. Ainsi, plusieurs pratiques sont mises en œuvre telles que le recyclage des tontes, les tontes hautes, les fauches tardives, l'éco-pastoralisme, la mise en place de prairies... Cette gestion raisonnée a permis l'épanouissement d'espèces végétales rares comme les Orchidées sauvages. L'ensemble du patrimoine vert communautaire est en zéro phytosanitaire.

Mise en valeur du cadre de vie et préservation du patrimoine

Les 20 parcours inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Oise (PDIPR) permettent la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée. Ils garantissent la continuité des itinéraires de randonnée tout en assurant la conservation du patrimoine qui constituent les chemins ruraux. Participation à la réalisation de l'événement Randonnée en Beauvaisis - Allonne et Saint-Martin-le-Nœud en partenariat avec le service des sports. Cet événement, réitéré chaque année, permet de faire découvrir aux administrés les sentiers et le patrimoine local d'une commune ou de deux communes.

Deux conventions ont été signées entre l'Office National des Forêts et la CAB :

- Convention pour la valorisation et la gestion des parcours PDIPR Oise en forêt domaniale

Elle assure la valorisation de 5 itinéraires inscrits au PDIPR de l'Oise en forêt domaniale de Hez-Froidmont et définit les modalités d'entretien et d'aménagement de ces itinéraires de randonnée pris en charge par la CAB.

- Convention d'objectifs dans les forêts domaniales du Beauvaisis

Les forêts domaniales jouent un rôle important pour les habitants du Beauvaisis en apportant un cadre de vie privilégié pour la pratique des activités de pleine nature. Les forêts concernées sont Hez-Froidmont et parc Saint-Quentin. La forêt de Hez-Froidmont a fait l'objet d'un schéma d'accueil du public qui définit les orientations et un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité

de l'accueil du public. La convention a pour objet de fixer sur 5 ans (2020-2024) les objectifs communs que se donnent l'Office national des forêts et la CAB pour assurer l'accueil du public en forêt domaniale. Chaque année, l'ONF établira un programme d'investissement à hauteur de 15 000 € prévisionnels. Ce programme annuel fera l'objet d'un soutien financier à hauteur de 5 000 € par la CAB soit 25 000 € sur la période 2020-2024. L'ONF et le Conseil départemental de l'Oise financeront le programme dans les mêmes conditions.

Les actions prévues sont les suivantes : aménagement des aires d'accueil, équipements pédagogiques, mobilier (tables, bancs, barrières, panneaux...). En contrepartie du soutien financier de la CAB, l'ONF assurera deux demi-journées d'animations par an à destination du grand public et des établissements scolaires.

Accompagnement du projet de réaménagement de la ligne ferroviaire MTVS de Crèvecœur à Rotangy par la réalisation d'un défrichement de la végétation boisée développée sur l'ancienne ligne. Entretien annuel de la végétation des abords de la ligne et des passages à niveaux.

Acquisition d'une ruche numérique pédagogique la ruche numérique

À la fois indispensable pour dispenser des formations en hiver, animer de manière ludique des ateliers pédagogiques avec les plus jeunes ou tout simplement interpeller le public sur les enjeux du respect de la biodiversité, la ruche numérique participe à la bonne information du public et à la sauvegarde de l'abeille. La ruche est disponible pour l'ensemble des écoles du Beauvaisis, les accueils de loisirs et les centres sociaux.



Maintien de l'activité économique locale

La mise en œuvre de la gestion différenciée passe par des pratiques anciennes. L'éco-pastoralisme longtemps délaissée au profit de l'entretien mécanique et chimique permet aux éleveurs locaux de maintenir et développer leur activité professionnelle.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

La collecte des déchets ménagers est rendue moins émettrice de polluants grâce à l'achat de camions-bennes qui fonctionnent au gaz naturel de ville (GNV). En 2020, 50 % des camions-bennes standards fonctionnent au gaz.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Extension des consignes de tri

Pour l'année 2020, la production annuelle d'ordures ménagères est de 248 kg/hab./an, en baisse de 11 kg/hab par rapport à l'année 2019, soit une diminution de 4 %. Cette baisse est essentiellement à mettre en lien avec la simplification des consignes de tri, puisque sur la même période la collecte de déchets recyclables est passée de 55 à 62 kg/hab./an.

L'agglomération du Beauvaisis en partenariat avec le SMDO a décidé d'améliorer le tri des papiers et emballages dans les écoles, services de la collectivité (hôtel de ville,

CCAS, annexes...° collectés par le service public de collecte des déchets. Pour cela, des contenants de tri en carton en complément des corbeilles dédiées aux ordures ménagères ont été déployés dans les bureaux et dans les classes, avec mise en place d'actions de communication. Cette action doit permettre d'améliorer le recyclage des papiers et emballages, de sensibiliser les personnes au tri dans l'espace de travail...

La CAB a poursuivi ces actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs le service cadre de vie-déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

L'article L. 541-1-I-5° du Code de l'environnement prévoit d'« étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ». Depuis mars 2019, tous les emballages plastiques et métalliques et tous les papiers et cartons peuvent être déposés ensemble dans le même bac jaune sur le territoire de l'agglomération. Les habitants de la CAB peuvent trier les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium...), les briques alimentaires (briques de soupe, de jus...), les bouteilles et flacons en plastique, les cartons (boîtes de gâteau, de lessive, suremballage des yaourts...) et tous les papiers (journaux, magazines, papiers de bureaux, enveloppes...).

Pour relever ce défi, le SDMO a mis en service en mars-avril 2019 un nouveau centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes par an.

Près de 19 000 nouveaux bacs jaunes, dont le volume a été ajusté en fonction de la composition et des besoins de chaque foyer, ont été distribués entre avril et décembre 2019. Les agents du service déchets renforcés par du personnel de l'association Emmaüs ont été mobilisés pour cette distribution, mais aussi pour le démontage et le recyclage des anciens bacs récupérés.

En 2019, 5 743 tonnes de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une hausse de près de 22 % ou de 1 056 tonnes : + 10 kg d'emballages par an et par habitant en 2020.



Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand

Les déchetteries au cœur du réemploi

Un peu plus de 16 500 tonnes de déchets ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB, soit une moyenne de 158 kg de déchets par visite identique à la valeur de référence dans l'Oise. Le ratio par habitant et par an de 172 kg est en dessous de la moyenne du département et de la région.

Les déchetteries ont été fermées à partir du 17 mars 2020 en raison du confinement. Elles ont réouvert leurs portes, aux particuliers et aux professionnels, à partir du lundi 4 mai 2020 sur rendez-vous.

La fréquentation totale sur les six déchetteries est de 100 378 visites, soit en moyenne 0,96 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération.

La filière réemploi se développe au sein des déchetteries. L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets amenés en déchetteries, afin qu'ils soient réemployés et ainsi détournés de leur statut de déchets. En 2012 un partenariat a été mis en place avec des associations de l'économie sociale et solidaire et ressourceries locales (Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette) avec la mise à disposition d'un caisson de réemploi sur la déchetterie d'Auneuil. Par manque de place, cette filière n'avait pas pu être développée sur l'ancienne déchetterie de Beauvais rue Joseph Cugnot.

Fort de ce succès, la filière réemploi a été pensée dès la conception de la nouvelle déchetterie de Beauvais avec un espace dédié dans le bâtiment principal. L'association Beau Vélo, mais aussi la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand se sont joints au partenariat existant. Un caisson dédié au réemploi a également été installé sur la déchetterie de Hermes.

En 2020, deux autres associations ont été autorisées à accéder au gisement de matériaux sur la déchetterie de Beauvais ou sur les encombrants présentés à la collecte, en vue de leur réemploi.

L'association Hortibat est engagée dans une démarche d'insertion par le maraîchage sur le parc urbain du Haut Villé sur la ville de Beauvais. Cette association accède à un gisement de déchets verts pour utiliser la matière en paillage sur le terrain de maraîchage et disposer de quelques palettes de récupération pour ce chantier d'insertion. L'association ELAN-CES, créée par l'Opac de l'Oise, favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion. Elle récupère du bois et des objets sur la déchetterie et dans les encombrants, en vue de réaliser des objets, des meubles, des bacs à compost proposés à la vente.

Protection de la biodiversité et des milieux naturels

La direction des parcs et jardins de la Ville de Beauvais, forte de plus de 10 ans d'expérimentation de la démarche « zéro-phyto », a formé élus et agents techniques de communes de la CAB aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. La CAB espère que ses communes adopteront ces techniques afin de préserver la santé des habitants et des milieux aquatiques.

Depuis 2016, la CAB porte l'animation des docob de deux sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable :

Le site du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ».

Le docob a été élaboré par la CAB et approuvé par le préfet en 2016. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 9 mars 2016, les membres ont élu M. Degroote, maire de Savignies en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 646 hectares est composé de milieux variés (forêts, pelouses, prairies, landes, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 65 % du site (418 ha). On y retrouve 12 habitats et 5 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité faunistique est importante avec la présence de batraciens rares, de mammifères et d'oiseaux. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats marginaux en milieu forestier et la restauration des habitats prairiaux ou bocagers.

Le site de la « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud »

Le docob a été élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) et approuvé par le préfet en 2010. Lors du comité de pilotage (COFIL) en date du 8 juin 2015, les membres ont élu M. Duriez, maire de Saint-Martin-le-Nœud en qualité de président du COFIL. La cavité est une ancienne carrière d'exploitation de craie, qui abrite aujourd'hui une espèce de chauve-souris (Murin à oreille échanvrées) dont l'effectif est la plus importante population en hibernation de l'Oise. Ce peuplement est caractérisé par une bonne diversité d'espèces. Certaines espèces de chauves-souris et leurs habitats spécifiques présentent un enjeu majeur de conservation sur le site.

En 2019, reprise de l'animation de trois sites Natura 2000 supplémentaires :

Le site du « Massif forestier de Hez Froidmont »

Le docob a été élaboré par l'ONF et approuvé par le préfet en 2011. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 20 avril 2016, les membres ont élu M. Dufour, maire de La Neuville-en-Hez en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 851 ha est composé de milieux variés (forêts, pelouses, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 75 % du site (641 ha). On y retrouve 7 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire.



Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de chauves-souris. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats forestiers et la restauration des habitats pelousaires.

Le site de la « Cuesta du Bray »

Le docob a été élaboré par le CEN HdF et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 5 décembre 2018, les membres ont élu madame DELAPLACE, maire de la commune d'Auteuil en qualité de présidente du COFIL. Le site d'une surface de 774 ha est composé de milieux variés (forêts, formation à Génévriers, prairie, pelouses). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 60 % du site (464 ha). On y retrouve 6 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence du Damier de la Succise (papillon). Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Génévrier, des forêts de pente et le Damier de la Succise.

Réseaux de coteaux crayeux Oise aval (Beauvaisis)

Le docob a été élaboré par le bureau d'études AIRELE sous couvert de la DREAL Picardie et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 6 février 2019, les membres ont élu M. Jumel, représentant Saint-Omer-En-Chaussée en qualité de président du COFIL. Le site d'une surface de 415 ha est composé majoritairement de forêt, ainsi que de prairies et pelouses. Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 53 % du site (222 ha). On y retrouve 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de l'Anémone pulsatille. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Génévrier et des forêts.

Épanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre les nuisances sonores et les énergies fossiles
En 2002, le maire de Beauvais a obtenu du ministère des Transports l'instauration d'un couvre-feu de minuit à 5 h afin de limiter les nuisances sonores liées à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Cette politique a été maintenue par la CAB depuis le transfert de compétence par la Ville en 2004. Depuis 2009, aucune infraction n'a été relevée.

Sur la base de ces dispositions, complétées par celles de l'arrêté de 2019, la compagnie Ryanair a basé en décembre 2020 deux appareils sans recours aux dérogations. L'année 2020 a surtout été marquée par une baisse brutale du trafic passagers (- 68 %) et du nombre de vols (- 60 %) en lien avec la crise économique et sanitaire de la Covid-19. En dépit de cette atrophie de l'activité, l'aéroport a maintenu ses engagements en matière de décarbonation. Un avenant de sobriété énergétique a été conclu en 2020 pour engager l'aéroport à réduire significativement son empreinte carbone.

Ce programme d'investissements d'un million d'euros prévoit l'équipement de toutes les positions avions de compresseurs électriques 400Hz pour alimenter en électricité les avions en escale plutôt que recourir à des groupes à énergie fossile. Il inclut également le renouvellement des appareils de piste à énergie thermique par des véhicules électriques. Il engage l'aéroport dans une démarche mondiale de certification (Airport Carbon Accreditation) avec l'objectif d'atteindre le niveau 2 en 2023.

Afin de minimiser les impacts négatifs de l'aéroport sur les Beauvaisiens, un fonds d'aide à l'insonorisation des riverains a été prévu par le législateur. Dans ce cadre et au titre de sa participation au syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT), la CAB a partiellement financé une avance remboursable de 3 millions d'euros pour accélérer le traitement des demandes éligibles reçues dans l'attente du financement de ce dispositif par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

Fin 2020, 454 dossiers ont été déposés ; 283 ont été déclarés éligibles et 235 ont été finalisés, soit un taux d'achèvement de 83 % des dossiers ce qui signifie que 83% des logements éligibles ont bénéficié de l'aide technique (diagnostic acoustique, préconisations de travaux et réception des travaux par un acousticien) et financière pour réaliser des travaux d'insonorisation.

Le SMABT a également financé un dispositif d'aide complémentaire (jusqu'à 5 000 € par logement) pour financer le reste à charge des riverains s'ajoutant ainsi à l'aide financière prévue dans le cadre du dispositif TNSA dont le montant est fixé par la loi. Cette aide TNSA ne peut être allouée qu'aux habitants résidant à l'intérieur du périmètre du plan de gêne sonore.

Tous les habitants dont l'habitation est située en dehors de ce périmètre, même de quelques mètres, étaient exclus de ce dispositif bien que subissant aussi une gêne,

par conséquent le SMABT a créé un troisième dispositif dit « zone de transition » pour éviter une coupure brutale entre voisins. Cette zone représente un potentiel de 244 logements susceptibles d'obtenir une aide financière de 40 % du montant des travaux d'insonorisation, plafonnée à 7 000 euros par logement. Fin 2020, les élus du SMABT ont pris la décision de relever cette aide à 50 %. Jusqu'à présent 12 dossiers ont bénéficié de cette aide du SMABT. Les 6 stations de mesure de bruit ont été homologuées par les services techniques de l'aviation civile (STAC) au cours d'une mission d'expertise commencée en février 2017 qui s'est achevée en 2018. En 2020, l'aéroport de Beauvais a acté le renouvellement effectif de l'ensemble du parc des stations pour le 1er trimestre 2021.

La qualité de l'air

Le bilan 2020 des résultats enregistrés par la station installée à Tillé montre que les mesures sont équivalentes à celles habituellement relevées sur les autres stations du département, voire inférieures.

Dans le détail, il n'y a eu aucune observation de dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde de soufre (SO2) et le dioxyde d'azote (NO).

Les résultats de mesures de la station fixe de Beauvais-Tillé ont été comparés aux niveaux enregistrés par les stations fixes les plus proches de l'aéroport, à savoir Beauvais trafic, Rieux, Creil, Nogent/Oise et Salouël (proximité Amiens). En février 2020 a démarré la surveillance des PM 2,5.

Les polluants investigués NO2 et particules en suspension PM10 respectent les valeurs réglementaires. Ces résultats sont confirmés par les analyses du miel récoltés en bout de piste, réalisées par un cabinet indépendant et qui ne font apparaître aucune trace de pollution.

Pour l'année 2020, les concentrations moyennes en NO2 et PM10 continuent à baisser légèrement. L'impact global de l'aéroport de Beauvais-Tillé, sur la qualité de l'air, n'est pas significatif. Mais on décèle néanmoins un léger impact par vent de Sud-Est pour les oxydes d'azote et les PM10 (aérogare et parking P1) et par vent de Nord-Ouest pour les PM2,5 (circulation autour de l'aéroport et/ou chauffage au bois du secteur résidentiel de Tillé).

Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Soutien à l'économie sociale et solidaire

Afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, la CAB a signé une convention avec Emmaüs pour le gardiennage et l'entretien des points verts du territoire. La CAB a également fait appel à l'association pour la distribution des sacs de déchets verts et des bacs de recyclage. Emmaüs porte un atelier d'insertion dans le domaine du réemploi d'objets et de vêtements. La CAB apporte également un soutien financier aux Ateliers de la Bergerette et à Emmaüs au regard des volumes de déchets tournés de la collecte grâce à leur activité de recyclerie.



ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Les compétences optionnelles culturelles et sportives de la CAB comprennent :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs (compétence optionnelle) ;
- la mise en œuvre du principe d'égal accès tarifaire des habitants de la CAB aux équipements culturels et sportifs des communes membres (compétence facultative) ;

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Les documents encadrants parlent très peu des équipements culturels et sportifs. Le projet du territoire les mentionne comme outil pour développer l'animation de la ville-centre et des communes du territoire et l'attractivité de l'agglomération pour les résidents et les touristes.

Conservatoire Eustache-du-Caurroy

Classé « conservatoire à rayonnement départemental » par le ministère de la Culture et de la communication depuis 2008, le conservatoire du Beauvaisis Eustache-du-Caurroy est un établissement d'éducation artistique ayant vocation à répondre aux besoins d'apprentissage, de création et de diffusion artistique des danseurs, des musiciens et comédiens de son territoire de rayonnement. En plus de l'enseignement hebdomadaire, l'établissement participe au dynamisme culturel de l'agglomération grâce à de nombreuses actions de diffusion mêlant artistes professionnels et amateurs.

Suite à la pandémie, pour l'année scolaire 2020 - 2021, près de 700 élèves se sont inscrits au conservatoire. La saison de cette nouvelle année proposait près d'une centaine de manifestation, concerts de prestige, master classes, auditions des élèves, conférence et bien d'autres qui n'ont pu se tenir.

La mise en place, à la rentrée 2019 au sein du conservatoire, du cursus théâtre a été soutenue financièrement et a été reconnu « Pôle ressource » par et pour le département de l'Oise. Dans ce cadre, le conservatoire accueille des jeunes de 8 à 18 ans.

Le Jazz, par des ateliers sous forme de combo ou de big band, et les musiques actuelles amplifiées (guitare électrique, basse, chant et batterie) dans un cursus complet allant jusqu'au troisième cycle amateur, confirment son ouverture vers de nouvelles esthétiques et dans son partenariat avec l'ASCA. D'autres partenariats sont conventionnés avec des associations locales ou départementales, comme par exemple l'orchestre d'harmonie de Beauvais ou l'orchestre philharmonique de l'Oise.

En respect de la loi de 2005 sur l'accueil des personnes en situation de handicap, le conservatoire, soutenu par le département de l'Oise, continue sa réflexion et une étude de faisabilité pour devenir le Pôle ressource des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'enseignement artistique pour le département de l'Oise.

Conséquence de la crise épidémique de Covid-19, le conservatoire a mis en place une plateforme permettant à chacun de se connecter et de pouvoir ainsi continuer les cours en distanciel. L'équipe du conservatoire a multiplié les propositions offertes pour le suivi des élèves. Il propose, pour la prochaine rentrée, les inscriptions, réinscriptions et paiement en ligne.

Le conservatoire fait partie du dispositif « Pass culture ».

En 2017, la CAB a soutenu, avec le soutien du Département de l'Oise, de la Région et de l'État, une action liant culture et insertion sociale par l'accès à la musique classique. Il s'agit du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) qui a associé le conservatoire du Beauvaisis à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour la mise en œuvre d'un orchestre de jeunes musiciens.

Ce dispositif s'est terminé en juin 2020. Malgré la pandémie, plus d'un tiers de ces élèves s'est inscrit dans des structures d'enseignements musicales, dont 26 au conservatoire.

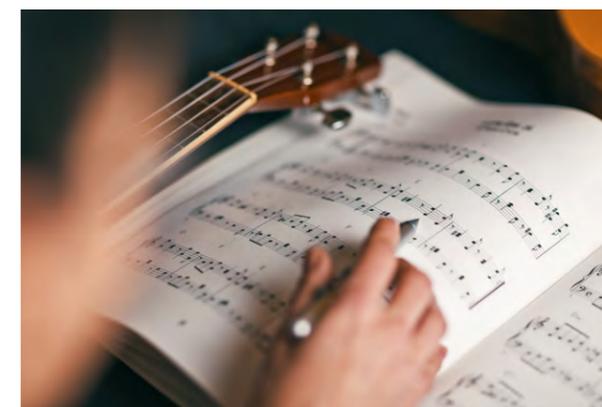
Sous réserve de l'accord de la collectivité, et au regard du succès de cette 1ère expérience, un second dispositif sera mis en place à la rentrée 2021, proposant de nouveau à quatre-vingt-dix enfants d'accéder à un apprentissage instrumental et d'aborder une première vie artistique.

Pour rappel, Démos vise à démocratiser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre (création d'un orchestre philharmonique d'enfants). Depuis 2010, Démos s'adresse à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, Démos propose un apprentissage de la musique classique à des enfants qui ne fréquentent pas d'école de musique et ne participent à aucun dispositif musical et vise à :

- Lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale ;

Le conservatoire, établissement financé par la CAB, est soutenu financièrement par le Conseil départemental, le Conseil régional Hauts de France et l'État (DRAC Hauts de France).



École d'art du Beauvaisis

L'École d'art du Beauvaisis est un établissement de sensibilisation, d'éducation artistique, de diffusion, de production et de formation pour tous.

Agréée organisme de formation professionnelle, elle est un lieu de pratiques amateurs créé il y a 40 ans, qui accueille aussi une classe préparatoire destinée aux étudiants désirant entrer en école supérieure d'art ; cette classe est reconnue par le ministère de la Culture et agréementée pour 5 ans.

Dans le cadre de cette labellisation, elle organise des stages professionnels l'été.

L'EAB organise tous les ans un cycle de 2 expositions autour du médium céramique, une résidence d'artiste et un cycle d'actions culturelles dans l'agglomération.

En 2020, « année covid », elle a organisé :

- Une exposition photo dans le cadre des Photaumnales à l'ASCA,
 - Deux expositions céramique (pour partie vues) 1/ Estella Aillaud (avant 1er confinement) et 2/ Delphine Renault (après 1er confinement)
 - Une exposition dans l'espace Boris-Vian afin de valoriser les travaux réalisés durant les cours de pratiques amateurs.
 - Un cycle culturel de conférences dont une seule a pu être vue (ASCA, octobre 2020)
 - Des évènements avec le Quadrilatère (Nuit du Musée, Nuit du Musée, visite expo) avec la classe préparatoire – seule autorisée à avoir cours à l'EAB),
 - Des liens engagés avec les établissements de l'enseignement supérieur tels que l'UniLaSalle et des lycées, et d'autres du médico-social et du judiciaire (PJJ).
- Ce panel d'actions lui permet d'engager des collaborations fortes et de faire sens avec l'écosystème culturel et artistique du Beauvaisis.

Pratiques amateurs

Pour l'année 2020-2021, les pratiques amateurs adultes n'ont pas pu être accueillies à l'école avant mai 2021. Seuls les enfants ont été accueillis et par intermittence.

Les CIF (congés individuels de formation) ont été les seuls à avoir été accueillis toute l'année (10 personnes).

L'école a établi des partenariats avec des établissements en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France (ESAD Amiens, Frac Picardie, etc.) et sur point d'ancrage via des conventions questionnées et consolidées (Quadrilatère, Médiathèque, Théâtre, Conservatoire).

Elle poursuit son action en faveur de l'éducation artistique au travers du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) et de projets REP + qui ont pu être mis en place en mai 2021 suite au déconfinement.

Classe préparatoire

La classe préparatoire a accueilli 20 étudiants de tous horizons, dont 100 % ont réussi le concours d'écoles supérieures d'art à l'échelle nationale (pour ne citer que certaines des écoles intégrées : Esad Amiens, Cergy, Arts déco/Paris, Lyon, Bourges, Caen, Nancy, Nantes, Poitiers, Quimper, Lorient, Brest, Rennes, TALM (Tours, Angers, Le Mans), Orléans, Strasbourg, Versailles, Dijon, Toulouse, Valenciennes).

L'EAB a mis en place un stage de formation en céramique (annulé en juillet 2020 et reporté à juillet 2021) pour des artistes non céramistes souhaitant utiliser la terre dans leur travail ou en comprendre, s'approprier ses diverses utilisations et ses enjeux dans l'art contemporain. Encadrés par un(e) artiste professionnelle, les stagiaires auront, à l'issue du stage acquis une formation initiale aux différentes techniques de la terre et auront connaissance des différents usages de la céramique dans l'art contemporain.

Réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques du Beauvaisis est constitué de cinq établissements à Beauvais (centre-ville, Argentine, Saint-Jean, et Saint-Lucien) et un établissement à Milly-sur-Thérain.

Depuis la mise en place en 2014 d'actions innovantes - et pour certaines gratuites (prêt illimité pour les documents imprimés, gratuité totale des inscriptions pour tous les Beauvaisis) -, les indicateurs de fréquentation soulignent le succès des médiathèques : en 2019, il y a eu 7 763 inscrits et 295 262 documents ont été empruntés. Ces chiffres sont en nette diminution en 2020 en raison de la crise sanitaire : 3 829 inscrits et 138 827 prêts. Toutefois, si l'on considère que les établissements ont été fermés pendant plus de deux mois et cantonnés au biblio-retrait pendant un mois et demi, que les horaires ont dû être réduits et les places assises fermées, on peut considérer que ces chiffres témoignent de la continuité, malgré tout, du service public offert par les médiathèques.

En plus de développer l'offre et l'accès de tous aux médias et loisirs culturels, le Réseau organise de nombreux événements durant l'année, articulés autour de temps forts (Amorissimo, Topbac, dictées des médiathèques, etc.) et en lien avec les manifestations des partenaires culturels (Pianoscope, Fête de la science, Biberon festival, Nuit de la lecture, Partir en livres, etc.). La crise sanitaire a perturbé ces événements, mais plusieurs ont pu se tenir. Amorissimo, le Biberon festival et la Nuit de la lecture, au tout début de l'année 2020, se sont déroulés comme prévu, et des animations avec jauges réduites ont eu lieu

entre les confinements.

Les médiathèques travaillent également en partenariat constant avec des écoles, en accueillant des classes chaque semaine et en élaborant avec elles des projets culturels. Des actions sont régulièrement menées en direction des publics empêchés : maisons de retraite, hôpitaux, centres pénitentiaires, IME, etc.

L'opération « TopBac » initiée en 2014 et récompensée par le prix Territoria d'or rencontre habituellement un vif succès : pour l'édition 2019, plus de 500 collations avaient été servies aux 1 300 lycéens qui avaient fréquenté les établissements du réseau. Topbac consiste à accompagner les lycéens dans leurs révisions grâce à des horaires élargis dans les médiathèques, des espaces confortables, l'accès au wifi gratuit, du soutien scolaire (annales, livres de révision, sélection de ressources numériques, etc.) et des ateliers de gestion du stress et de relaxation. L'événement n'a évidemment pas eu lieu en 2020.

La convention de partenariat culturel engagé en 2018 auprès de sept médiathèques relais du territoire a permis d'engager une structuration de l'action culturelle en réseau. Deux catalogues semestriels d'animations sont ainsi diffusés sur le réseau qui proposent aux bibliothèques municipales un choix de spectacles, ateliers et animations. Une première résidence d'écriture a couru sur les années 2019 et 2020 : il associait les trois médiathèques des quartiers prioritaires de Beauvais, deux médiathèques de zone rurale (Bresles et Laversines) et des lieux associatifs dans un commun projet d'écriture de portraits de femmes. Les participantes, aux histoires, aux origines et aux âges très différents, devaient se réunir autour de soirées de restitution qui n'ont pas toutes pu se tenir en raison de la crise, mais ont été, pour celles qui ont eu lieu, des moments de partage et d'émotion.



Maladrerie Saint-Lazare

Depuis 2005, la CAB s'est engagée dans un ambitieux programme de restauration de la maladrerie Saint-Lazare, un des plus remarquables exemples de l'architecture hospitalière du Moyen Âge. Le site propose des concerts, des expositions, des ateliers et des visites thématiques. La fréquentation globale du site est toujours très importante : 49 609 visiteurs en 2019.

Pour l'année 2020, la maladrerie Saint-Lazare a accueilli 8 956 visiteurs. Ce chiffre s'explique par la crise sanitaire et le confinement qui ont réduit considérablement l'activité générale du lieu.

Les manifestations et divers événements culturels sont fort fréquentés à l'instar du festival « Malices et Merveilles » ou du festival Pianoscope, la journée familiale « Pâques à la Maladrerie » ou le week-end consacré aux « Journées des Plantes » ainsi que les spectacles proposés dans la grange.

La maladrerie organise annuellement divers salons : Salon des potiers et céramistes de l'Oise, Salon des antiquaires et des arts décoratifs et Salon des Vins.

Aquaspace

L'Aquaspace propose des bassins à la fois ludiques et sportifs, ainsi qu'une zone de détente et de remise en forme. En 2019, la fréquentation est à la hausse avec 218 916 entrées (contre 176 315 entrées en 2018) pour le bassin sportif et ludique, et 32 003 entrées pour la partie balnéo.

Pour l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, l'établissement a été fermé 4 mois (de mars à juin 2020), puis ouvert lors de la période estivale avec une jauge à 20 % de sa capacité maximale et enfin accessible uniquement à une seule classe de primaire en simultanée (au lieu de 2 voire 3 classes en même temps) à partir de mi-octobre jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, la fréquentation est historiquement très basse avec 77 707 entrées annuelles

L'Aquaspace est également utilisé par des clubs et des scolaires qui bénéficient d'une entrée gratuite. En 2019, ce public a représenté 51 168 entrées additionnelles, chiffre à la baisse par rapport à l'année 2018 (54 427 entrées en 2018).

Pour cette année 2020, l'Aquaspace a accueilli 18 534 scolaires (au lieu des 40 000 environ habituellement) et 3 820 entrées « clubs »

Depuis le 1er janvier 2017, la CAB gère également la piscine Jacques-Trubert de Bresles, cet équipement faisant partie du territoire de l'ex CCRB. Cette piscine propose un bassin sportif, et une zone ludique. La fréquentation pour l'année est à la hausse, 60 358 entrées en 2019 dont 24 448 scolaires (56 106 entrées en 2018 dont 26 464 scolaires).

Pareillement à l'Aquaspace, avec les mêmes contraintes de fermeture imposées par la crise sanitaire, la piscine Trubert de Bresles a accueilli 24 269 entrées, dont 11 758 scolaires (au lieu des 25 000 habituellement).

Gymnases

La CAB est responsable de la gestion, l'entretien et la planification de l'utilisation de quatre gymnases communautaires : les gymnases d'Allonne, de Bailleul-sur-Thérain, de Bresles et de Tillé.

18 classes des écoles primaires de la CAB ont disposé des gymnases, ainsi que les classes du collège Condorcet de Bresles. En raison des contraintes sanitaires, la continuité des séances d'EPS a été fortement impactée. Ces gymnases ont été fermés lors du premier confinement de mars à mai et ensuite du deuxième confinement de novembre à décembre.

Concernant les 28 clubs qui ont fréquentés nos installations, ces derniers ont été fortement impactés avec les différentes fermetures et reprises partiels dû au contexte sanitaire. 32 600 fréquentations ont été enregistrées pour cette difficile année 2020.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Favoriser la production des énergies renouvelables

Des panneaux solaires thermiques de 70 m² sont installés à l'Aquaspace afin d'approvisionner le centre aquatique en eau chaude sanitaire.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Protection des ressources

Un marché global de performance énergétique a été mis en place pour la consommation d'eau de la piscine Aquaspace.

Le marché d'exploitation de chauffage des chaudières sur sol définit des obligations de performance énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité

Le Réseau des médiathèques a obtenu le trophée de l'accessibilité des régions pour la médiathèque du centre-ville exemplaire en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce prix salue la qualité des travaux de rénovation et de réaménagement de la médiathèque. Ils ont permis d'ajouter de nouveaux équipements utiles aux handicapés et aux jeunes notamment, tels les portes d'entrées automatisées ou les tablettes tactiles. Le jury a déclaré à propos de la médiathèque : « Ce projet d'établissement exemplaire (offre documentaire et action culturelle) intègre la question de la diversité de l'usager. La conception universelle proposée par l'architecte garantit l'accessibilité globale de l'établissement. Partout, la qualité d'usage a primé pour un confort d'usage maximum ».

Les médiathèques du Beauvaisis s'inscrivent dans une politique de médiation et de diffusion culturelles toute l'année dans le cadre d'une programmation mais également d'un événement phare : le festival Amorissimo créé en 2014 et qui a attiré pour sa première édition plus de 1 000 personnes. En 2019, la fréquentation reste élevée avec 1 150 participants.

Les premières ruches à livre (des boîtes accessibles à tous et en libre-service permettant aux particuliers d'échanger des livres) ont été installées à la maladrerie Saint-Lazare ainsi que chez des commerçants de Beauvais.

Une attention spécifique est portée également aux ressources numériques en ligne, permettant de compléter et d'étoffer la mission des médiathèques à distance. Il s'agit de pouvoir proposer au plus grand nombre une offre dématérialisée en termes de documents (ouvrages, disques...) mais également des outils d'auto-formation qui balayent un large spectre (développement personnel,

soutien scolaire, formation technique, loisirs, remédiation cognitive...).

Accès de tous à la culture, aux sports, aux loisirs
L'EAB a aussi initié la constitution d'une association d'amis pour développer la convivialité, « le faire-ensemble », rompre la solitude et rendre plus facile l'accès à la culture tout en soutenant les activités de l'EAB : « l'association des amis », active elle permet de tisser des liens dans l'école entre cours et activités et hors de l'école dans l'organisation d'événements qui valorisent ce qui est fait à l'intérieur de l'école via des expositions, rdv etc.

Dans sa programmation, la maladrerie propose toute l'année des grands rendez-vous originaux en entrée libre qui permettent au plus grand nombre de découvrir le site et des artistes de talents : le pique-nique voyageur, le festival Malices et Merveilles... Depuis 2018, des visites « innovantes » ont été mises en place, invitant à la détente et à la méditation induites par le site de la Maladrerie. Deux types de visites existent : les visites Yoga et Patrimoine et les visites « SonoPluie », balade sonore sous parapluie connecté.

L'Aquaspace et l'Elispace, deux équipements majeurs dans l'offre d'activités et d'animations en Beauvaisis, disposent désormais depuis la fin de l'année 2016 chacun de son propre site internet. Depuis la fin novembre, vous pouvez suivre toute leur actualité sur www.aquaspace.fr et sur www.elispace.fr. Les deux sites internet ont été réalisés en interne, par le service communication de la Ville de Beauvais, en lien avec les équipes de direction de l'Aquaspace et de l'Elispace.



TOURISME

La compétence de tourisme de la CAB est devenue obligatoire au 1er janvier 2018. Elle comprend :

- la mise en œuvre de stratégies pour le développement du tourisme ;
- la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
- la gestion d'équipement touristique ;
- la participation et/ou le financement d'actions valorisant des atouts touristiques du territoire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable – « Beauvaisis 2030 » dans sa composante « tourisme » vise à augmenter le nombre de visiteurs qui fréquentent le territoire tout en limitant les contraintes environnementales qu'une fréquentation importante impose aux organisations d'une zone géographique donnée.

Durant l'année 2020, la stratégie touristique déclinée sur 4 axes, 11 objectifs et 17 actions n'a pas pu être déployée. L'urgence était au soutien des acteurs gravement affectés par cette crise mondiale sans précédent.

L'Office de tourisme, dans ce rôle d'appui d'une part et dans par l'amélioration de ses process et de son organisation, a conforté son positionnement sur le territoire comme acteur incontournable du tourisme. Il a ainsi obtenu la marque d'État Qualité TourismeTM le 24 décembre 2020 conformément à la démarche qualité Office de Tourisme de France. Cette marque est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

Pour obtenir la marque, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux exigences essentielles à votre satisfaction. Gage de confiance, les prestations sont régulièrement soumises à un contrôle inopiné et indépendant. Ce signe de reconnaissance vous permet donc de choisir en toute confiance des établissements touristiques qui offrent des prestations de qualité.

La marque est attribuée pour 5 ans à la suite d'un audit externe indépendant. Leurs prestations sont ensuite soumises à un contrôle intermédiaire tous les 3 ans. La démarche qualité est une démarche d'amélioration continue et de management interne, qui ne s'arrête pas à la seule obtention de la marque.

L'Office de Tourisme a obtenu 96,30 % de conformité à l'audit mystère et 96,61 % à l'audit documentaire. Moyenne supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 91,96 % et à la moyenne régionale à 93 %. Il entre dans le cercle restreint des 511 Offices de tourisme marqués en France, des 11 marqués dans la région des Hauts-de-France et le seul de l'Oise. Il ambitionne dans la suite logique d'obtenir le classement en première catégorie en 2021.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) définit les objectifs suivants pour la compétence de tourisme :

- diversifier, augmenter et améliorer l'offre d'hébergement touristique ;
- profiter de l'opportunité offerte par le projet Trans'Oise pour proposer une offre touristique adaptée pour les usagers futurs de cette infrastructure ;
- créer et mettre en réseau des voies de circulation douces et de promenades qui ont aussi bien un intérêt touristique que de loisirs pour la population locale.

Les enjeux à moyen et long terme :

- mettre en œuvre les plans d'actions des stratégies sur le développement touristique et le positionnement marketing et les activités de pleine nature ;
- participer à la définition d'une nouvelle stratégie partagée par les acteurs institutionnels et le délégataire de l'aéroport. Décliner une stratégie marketing pour le territoire de Beauvais, de l'Oise et des Hauts-de-France à l'international ;
- réaliser le schéma d'accueil et de diffusion de l'information du territoire ;
- installer l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) dans de nouveaux locaux pour qu'il soit la vitrine positive du territoire. L'accueil, l'information, la promotion sont les premières missions d'un office de tourisme. L'OTAB doit avoir une image forte, donner à voir pour convaincre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

L'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) met en œuvre la politique stratégique de la CAB. La convention d'objectifs et de moyens, renouvelée le 11 septembre 2018 pour une durée de 3 ans, précise les missions confiées à l'OTAB.

- l'accueil et l'information (accueil de tous les publics en multilingue, participation à l'accueil de délégations officielles, participation à des opérations ponctuelles telles que l'accueil des nouveaux habitants, accueil en mobilité) ;
- la communication, la promotion et la valorisation (communication multicanale et multisupport, promotion, veille sur la qualité des informations sur les sites web de la CAB et de la ville, transmission, relecture ou corrections des informations pour les supports de l'EPCI ou la collectivité) ;
- l'observation et la qualification des données touristiques (analyse et édition d'un bilan d'activités touristiques, transmission des données pour les différents bilans, rapports... Participation aux réunions stratégiques de l'EPCI : Cœur de ville, PCAET, Quadrilatère, maladrerie, mécénat...);
- l'accompagnement des acteurs du tourisme (accompagnement des hébergeurs : un accompagnement individualisé des hébergeurs est dispensé dans le cadre du processus de personnalisation de l'offre du CRT avec une customisatrice et une marketrice de l'OTAB pour la plateforme régionale www.weekend-esprithautsdefrance.com, accompagnement sur la taxe de séjour, la déclaration pour la mise en location d'hébergements touristiques, des porteurs de projets...);
- l'animation et la fédération des acteurs (participation à l'événementiel du territoire, soutien logistique à certaines opérations telles que les rencontres Beauvéniennes, les Journées européennes du patrimoine, les Randonnées en Beauvais, les événements reconnus d'intérêt communautaire...);
- la commercialisation de produits touristiques (vente de la destination pour les groupes et les individuels, boutique, billetterie...).

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'OTAB



FRÉQUENTATION TOURISTIQUE :

- Fréquentation de l'office : une baisse de plus de 50 % dues aux fermetures et aux confinements
 - 5 785 contacts soit – 48 %
 - Les Français ont constitué la principale clientèle avec le même top 3 qu'en 2019 : Hauts-de- France – Paris/IDF – Normandie
 - Les clientèles étrangères en 2020 sont anecdotiques du fait de la crise sanitaire
 - Des sites touristiques du territoire : il est à noter que tous les sites accusent des baisses historiques du fait de la Covid-19
 - Le parc Saint-Paul : 140 000 entrées
 - La Cathédrale Saint-Pierre : 97 169 entrées
 - Le MUDO : 27 154 entrées
 - Plan d'eau du Canada (baignade) : 17 157 entrées
 - L'église Saint-Étienne : 9 627 entrées
 - Cariwood : 9 600 entrées
 - La Maladrerie : 7 896 entrées
 - L'horloge astronomique : 3 894 entrées
 - Le Quadrilatère : 2 941 entrées
 - Le jardin d'André van Beek : 2 490 entrées
 - Le train touristique : 2 228 entrées
 - Le musée de l'aviation : 740 entrées
 - Le jardin du Brule : 612 entrées
 - Le Château de Troissereux : 587 entrées
 - La manufacture : en travaux
 - Le parc Saint-Léger des grands félins : chiffres non communiqués
 - The wake garden : cessation d'activités
- Des événements emblématiques annulés à cause de la Covid-19 :
- Les fêtes Jeanne Hachette : annulées
 - Son et lumière « La cathédrale infinie » : annulé en 2020, le spectacle est définitivement arrêté après 8 ans d'exploitation
 - Fête de la musique : annulée
 - Malices et merveilles : annulées
 - Festival du violoncelle : annulé
 - Pianoscope : annulé
 - Scènes d'été : annulées
 - Journées européennes du patrimoine : seules les JEP ont été maintenues mais la fréquentation avec 4 410 visiteurs était bien inférieure aux années précédentes

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'OTAB



RECETTES FINANCIÈRES :

- Ventes « Groupes » : 19 631 € ;
- Boutique, billetterie, visites guidées : 17 380 € soit une baisse de 59 % ;
- La taxe de séjour : 112 892 € pour 159 064 nuitées ;
- Subvention de CAB : 410 000 € (identique depuis 2013).

LES SUPPORTS DIGITAUX :



Si le site internet enregistre une forte baisse, les réseaux sociaux sont tous en progression. Preuve de leur agilité et de l'augmentation des interactions avec les confinements successifs.

- www.visitbeauvais.fr : 58 019 visites / -
- Facebook : 7 025 fans / 362 posts / + 6,9 %
- Twitter : 1 592 followers / 124 tweets / + 5,3%
- Instagram : 1 638 abonnés / 71 publications / + 25%



UNE GAMME ÉDITORIALE COMPLÈTE

- *Inventez votre journée, le guide des loisirs* : 5 000 exemplaires ;
- *Faites de beaux rêves, le guide des hébergements* : 3 000 exemplaires ;
- *Plan de ville* ; projet concrétisé en 2020 - 10 000 exemplaires ;
- *Sélectionnez l'idéal, la brochure groupes* : 1 500 exemplaires ;
- *Ensemble pour notre destination, le guide du partenaire* : 200 exemplaires ;
- *Le MAG* : MAG n°3 et MAG n°4 : 15 000 exemplaires chacun ;
- *Le bilan d'activités annuel* : 400 exemplaires.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Promotion du tourisme de pleine nature

L'année 2020 n'a pas pu permettre d'entrer dans la phase opérationnelle de l'étude menée sur les activités de pleine nature : un état des lieux réalisé grâce à des regards croisés, des préconisations organisées autour de 6 axes stratégiques, un schéma de développement...

Notre territoire présente de sérieux atouts à s'engager dans une démarche de slow tourisme. Il s'agit pour le visiteur d'apprécier des paysages tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui l'entoure, rechercher le contact avec l'habitant et savourer les plaisirs de la table. Il s'agit aussi de privilégier notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants. Ces principes ont gagné en popularité auprès des touristes ces dernières années et les voyages proposés en lien avec ce type de tourisme sont en nette augmentation. Le slow tourisme se positionne dans une dynamique de développement durable. De plus, la Région et le Comité régional du tourisme et des congrès se sont clairement positionnés sur une stratégie de tourisme de bien-être ce qui va apporter une dimension plus importante et renforcer notre propre positionnement. Les thématiques associées : déconnexion, bien-être, yoga, reconnexion à la nature...

Protection des ressources

L'OTAB s'engage en interne dans une démarche d'éco-engagements : il s'inscrit dans une démarche éco-responsable, initiée en interne. L'objectif est de limiter, au quotidien, l'impact de l'activité de l'office de tourisme sur l'environnement.

Il s'engage en particulier à :

- économiser l'énergie et l'eau ;
- recycler le papier et les consommables ;
- acheter en priorité des ampoules basse consommation ;
- imprimer de manière raisonnée ;
- favoriser la diffusion des informations par voie dématérialisée ;
- actualiser nos fichiers d'adresses clients ;
- gérer de manière raisonnée les stocks de brochures ;
- éditer nos documents chez un imprimeur certifié ;
- pratiquer le covoiturage, autant que possible, lors de déplacements professionnels ; limiter les déplacements professionnels par des réunions téléphoniques ou visio-conférences.

En externe, il s'engage à faire connaître les démarches auxquelles il participe et à sensibiliser les porteurs de projets, les prestataires touristiques du territoire aux enjeux du développement durable.



RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

La compétence de l'animation du relais des assistantes maternelles (RAM) est une compétence facultative depuis 2017. Le champ d'intervention du RAM s'est agrandi prenant en considération l'agrandissement du territoire de la CAB.

STRATEGIE ET OBJECTIFS

Les objectifs du RAM sont :

- aider les familles à trouver des modes de garde adaptés à leurs besoins ;
- renforcer l'attractivité des métiers de l'accueil individuel ;
- professionnaliser les métiers de l'accueil individuel afin de lutter contre l'isolement social et prévenir la maltraitance.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Informier les familles et les assistantes maternelles

Le RAM informe les familles sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs et les accompagne dans les démarches administratives inhérentes à l'embauche d'une assistante maternelle agréée. En 2018, 698 familles ont contacté le RAM.

Le service informe également les professionnels et les futurs professionnels quant aux conditions d'exercice des métiers de l'accueil individuel. 489 professionnels ont contacté le service en 2018.

Mise en place des animations collectives

Les animations collectives se déroulent sur l'ensemble du territoire, à raison d'une animation par mois dans les communes du Beauvaisis ou quartiers de Beauvais. Ces temps collectifs, à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, sont organisés les matins de 9h30 à 11h. Ces ateliers d'éveil sont des moments d'échange, d'écoute et de partage de pratiques

dans le but d'améliorer la qualité de leur travail et rompre l'isolement de la profession. En 2018, le RAM a organisé 90 ateliers d'animation collective pour les assistantes maternelles de la CAB.

Sur le nouveau périmètre, le RAM regroupe 513 assistantes maternelles (443 en 2016) offrant un total de 1 270 places (1 155 en 2016).

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

En répertoriant les demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques, enfants en situation de handicap, familles fragilisées, accueil d'urgence, etc.), le RAM favorise une offre de garde des enfants adaptée aux besoins des familles beauvaisines. Les ateliers d'éveil jouent un rôle de formation continue pour les assistantes maternelles de l'agglomération assurant ainsi une prestation de qualité. Finalement, le RAM contribue à l'épanouissement professionnel et personnel des assistantes maternelles en leur permettant de se réunir pour rompre l'isolement et développer une solidarité du métier.



ENSEIGNEMENT

La compétence facultative de l'enseignement de la CAB comprend :

- la prise en charge de la contribution des communes membres à la rénovation et construction des collèges ;
- les actions favorisant le développement de l'enseignement supérieur pour concourir au rayonnement économique du Beauvaisis.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » vise à retenir des jeunes diplômés sur le territoire et de sensibiliser les jeunes beauvaisins aux enjeux de développement durable.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Participation à la rénovation et la construction des collèges

En 2020, la contribution de la CAB à la construction et rénovation des collèges de l'Oise s'élève à 25 211 €.

Participation au fonctionnement des écoles dans les cas dérogatoires

La CAB prend en charge les frais de scolarité des enfants relevant des cas dérogatoires ; pour la rentrée scolaire 2019-2020, 30 élèves sont concernés.

La délibération du 29 juin 2018 a mis fin à ce dispositif restituant aux communes la compétence « Participation au fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes membres accueillant dans les cas dérogatoires prévus par la loi, des enfants originaires d'autres communes ».

Le financement se poursuivra au-delà uniquement pour les enfants qui auront intégré un cycle avant septembre 2018 et ce, jusqu'à leur sortie.

Pendant le confinement du 9 mars au 11 mai 2020, la Ville de Beauvais a organisé l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, ne disposant pas d'autre solution de garde

La CAB a pris en charge les dépenses non prévues sur la base des tarifs habituellement appliqués par la commune. Le montant s'élève à 7 048,16 €.

Développement de l'enseignement supérieur

Les actions visant à soutenir et développer l'enseignement supérieur sur le territoire ont pour objectif la création d'une main d'œuvre qualifiée pour les entreprises du territoire et celles que nous souhaitons attirer. L'enseignement supérieur participe également au rayonnement du Beauvaisis.

Tous les ans, la CAB organise en septembre la journée d'intégration, une journée festive pour tous les étudiants post-bac de l'agglomération afin de leur faire découvrir les activités offertes par le territoire et aider les étudiants de différentes filières à tisser des liens. Cette journée n'a pas eu lieu en 2020 à cause du Covid-19.

En 2020, la bourse aux initiatives et projets étudiants (BIPE) a été renouvelée. Les projets présentés par les étudiants doivent impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : entrepreneuriat étudiant, insertion professionnelle, accueil des publics internationaux, ESS et marketing territorial. Ainsi 2 projets ont été subventionnés en 2020 pour un montant total de 3 500 euros :

- « Vers une résilience agricole » porté par Floriane Granger, étudiante à UniLaSalle – 500 euros
- WASH & DRY, porté par Charles Bougy, étudiant à ITII – 3 000 euros

En 2020, la CAB soutient financièrement le dispositif Les entrepreneuriales en Picardie, programme d'entraînement terrain à l'entrepreneuriat étudiant (versement d'une subvention à hauteur de 3 000 euros). En 2020, la CAB soutient également le dispositif PEPITE à hauteur de 5 000 euros (accompagnement des étudiants-entrepreneurs)

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Sensibilisation au développement durable

Le service Politiques éducatives, à travers sa structure H2O, mutualisé entre la Ville de Beauvais et la CAB, organise des animations à destination du jeune public, dans un cadre scolaire et/ou extrascolaire, sur les thèmes de l'environnement, la santé et les gestes durables. En 2019, pour le jeune public, une animation a eu lieu en demi-journée sur les thèmes des gestes durables et 13 animations en demi-journée pour 179 enfants (de 1 à 12 ans) des crèches, écoles et accueils de loisirs (les arbres, les insectes...).

Épanouissement de tous les êtres humains

Prévention des risques

En 2014, les actions de prévention routière, déjà développées à Beauvais, ont été étendues sur l'ensemble de l'agglomération. Les deux agents du service prévention routière de la police municipale sensibilisent les élèves de primaire sur les risques en tant que piétons, utilisateurs de deux roues et passagers d'un véhicule à moteur.

Accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous

Le village des sciences a accueilli 750 visiteurs en 2019 dans ses espaces de présentation et de rencontres grand public autour des sciences.

Accès facilité aux démarches administratives, culturelles et sportives

La Ville de Beauvais et la CAB ont ouvert en avril 2016 un portail numérique citoyen « citoyen.beauvaisis.fr » dont l'objectif est de permettre progressivement de faire un maximum de démarches administratives en ligne, 24h/24, à partir de n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) : préinscriptions aux écoles publiques de Beauvais, inscription et gestion des plannings de fréquentation de la restauration scolaire en quelques clics, sans besoin de se déplacer en mairie, obtention d'actes d'état civil, réservations à la restauration scolaire, les préinscriptions aux établissements culturels de l'agglomération du Beauvaisis... Le portail citoyen s'enrichira de nouveaux télé-services et deviendra ainsi le guichet unique des démarches administratives en ligne, d'autant qu'il sera ultérieurement interconnecté avec FranceConnect, le dispositif de l'État qui offre un accès universel aux administrations en ligne et permet l'échange de données (à l'initiative exclusive de l'usage).





POLITIQUE DE LA VILLE

La compétence obligatoire en matière de politique de la ville dans la communauté comprend :

- les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Depuis 2015, certaines actions de prévention de la délinquance font partie du contrat de Ville. Ces actions font également partie du contrat local de sécurité défini au niveau de l'agglomération puisque les objectifs de ces deux contrats convergent notamment sur des questions centrales comme l'aide aux victimes, le soutien à la parentalité, la lutte contre les incivilités, etc.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Prévention de la délinquance et de la récidive

Une équipe prévention composée de 11 agents (une responsable du service prévention de la délinquance, deux coordinatrices prévention de la récidive, un intervenant social au commissariat, six médiateurs tranquillité publique, une chargée de mission droits des femmes et des familles.)

Des associations sont soutenues et accompagnées depuis 2014 dans le cadre du contrat de ville ou hors du contrat de ville. En 2019, dans le cadre du contrat de ville, 13 associations porteuses de 15 actions à destination des publics des quartiers prioritaires ont été financées pour un montant total de 175 010 euros. Hors du contrat de ville, l'Agglomération du Beauvaisis a subventionné 6 projets dans le champ de la prévention de la délinquance en 2019 pour un montant total de 171 942 euros. Ces actions visent notamment à assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes à améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes, à prévenir la récidive.

La CAB organise la médiation sociale par le biais d'une équipe de médiateurs de tranquillité publique. Ils concourent à la tranquillité publique par une présence rassurante, établissant des contacts avec les habitants, les commerçants et particulièrement les jeunes (présence en gare routière et aux abords des établissements scolaires). Ils apaisent les tensions, participent à la régulation des conflits de la vie quotidienne.

Les médiateurs assurent aussi des missions de sensibilisation auprès des jeunes. La prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement constituent une priorité de l'agglomération du Beauvaisis. Dans ce cadre, l'équipe des médiateurs de tranquillité publique propose aux collèges et lycées de Beauvais des interventions sur cette thématique. Ils proposent également aux écoles et accueils de loisirs de la ville l'animation du « jeu du petit citoyen ». Il s'agit d'un jeu créé par service prévention-sécurité de la CAB. Cet outil permet d'aborder de manière ludique les questions de société et de citoyenneté (les valeurs, les institutions, les sanctions, la gestion des conflits...) avec les jeunes enfants (6-11 ans). Outre les connaissances apportées, cet outil permet également aux enfants d'acquiescer les bons réflexes lorsqu'ils sont confrontés à des situations de harcèlement, de racket, de violences...

Initialement destinée aux majeurs, l'action d'accompagnement renforcé de mineurs et majeurs sous-mains de justice et de consommateurs de stupéfiants, a été étendue en 2014 aux mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Une seconde coordinatrice à mi-temps a ainsi été recrutée en février 2014. Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, 43 personnes ont été orientées par nos partenaires prescripteurs. Les coordinatrices développent une approche globale. Elles traitent les problèmes de réinsertion sociale, professionnelles, travaillent sur la santé physique et psychique, sur les addictions, accompagnent

les personnes dans leurs démarches administrative, l'accès au logement, aux activités culturelles et sportives qui participent aussi à la remobilisation et la re-socialisation de ces personnes.

Au cours de l'année 2019, 248 entretiens ont été effectués par l'intervenant social en commissariat. Ce sont toujours principalement des femmes victimes de violences conjugales qui ont été prises en charge. En effet, 164 femmes ont été reçues, contre 20 hommes et 2 mineurs.

Chantiers d'insertion

À travers la mise en situation de travail salarié, les chantiers d'insertion ont pour objectif de restaurer ou de développer les liens sociaux des personnes en situation précaire. La CAB porte deux chantiers d'insertion, le chantier « Bâtiment nature » (depuis 2003) axé sur des travaux de revalorisation du patrimoine communal, et le chantier « Espaces naturels » (depuis 2007) axé sur l'entretien des espaces naturels.

Au vu de l'extension de son territoire, la CAB a décidé en 2020, de renouveler son conventionnement avec l'association REB (basée à Bury) afin de réaliser 15 semaines d'intervention sur des communes (ex-CCRB) qui ont été intégrées récemment dans le territoire. Le chantier d'insertion Bâtiment de cette association est intervenu pour des travaux de rénovation de la salle polyvalente et de l'ancienne école de Velennes ainsi que la réalisation d'un torchis sur l'ancien presbytère. Ce chantier d'insertion a également réalisé à Therdonne des travaux de rejointoiement du mur du cimetière et des travaux de réfection à la chaux sur l'église.

COMMUNE	OPÉRATIONS
Chantier d'insertion « espaces naturels » :	
Maisoncelle-St-Pierre	Janvier : Finition des travaux
Warluis	Fév : Entretien des fossés et des chemins ruraux
Beauvais	Mars (15 jours) : Intervention sur plan d'eau du Canada et St Just des marais
<i>Période confinement</i>	
Milly-sur-Thérain	Juin : Entretien des chemins communaux
Juvignies	Du 1 ^{er} au 5 juillet : Réalisation murs de rondins au cimetière
Auchy-la-Montagne	Juillet-août : Taille des haies tour de ville – Dallage des allées du cimetière
Velennes	Septembre
Auteuil	Octobre : Intervention ponctuelle
Fouquénies	Octobre : Intervention ponctuelle
Juvignies	Octobre : Intervention ponctuelle
Laversines	Novembre : Nettoyage d'une parcelle
Chantier d'insertion « bâtiment nature » :	
Fontaine-St-Lucien	Janvier : Travaux à finir (2019)
Crèvecœur-le-Grand	Février/mars : Travaux de peinture Ecole/Bâtiment communal
Guignecourt/Bonlier	Avril-confinement-Juin : Travaux à finir (2019)
Milly-sur-Thérain	Juillet : Travaux de peinture (rambarde) Murs du cimetière
Warluis	Août/Septembre/Octobre : Rejointoiement mur du cimetière - Peinture portails et grilles bâtiments communaux
Milly-sur-Thérain	Novembre-Décembre : Travaux d'isolation

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Accès à l'emploi pour tous

En 2020, le chantier d'insertion de la Ville a permis l'embauche de 9 personnes dont 2 ont quitté le chantier pour une sortie positive (1 entrée en formation et 1 CDI) soit 100 %.

Le chantier d'insertion Bâtiment nature géré par la CAB a permis l'embauche de 10 personnes dont 3 ont quitté le chantier pour une sortie positive (2 entrées en formation 1 CDD + 6 mois) soit 50 %.

Le chantier d'insertion Espaces naturels géré par la CAB a permis l'embauche de 12 personnes dont 3 ont quitté le chantier pour une sortie positive (2 CDD + 6 mois et 1 entrée en apprentissage) soit 50 %.

Inclusion sociale

Les chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer socialement et professionnellement dans la société active en leur permettant de résoudre, à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé, les différents freins qu'ils rencontrent (mobilité, logement, santé, dettes...). Une Conseillère d'Insertion Professionnelle est chargée d'aider ces salariés dans leurs démarches tout le long de leur parcours afin qu'ils puissent être orientés vers le monde du travail, une fois toutes les problématiques résolues.

Genre et inclusion sociale

Dans le cadre du financement des chantiers d'insertion par le Fonds Social Européen, le critère d'égalité hommes/femmes doit être respecté.

La CAB apporte une attention toute particulière au respect de ce critère. Ainsi, lors des entretiens, une candidature féminine est étudiée en priorité car malheureusement le taux de représentation des femmes sur les chantiers reste faible notamment au regard des métiers proposés : bâtiments et entretien d'espace naturels.

En moyenne, sur 8 salariés, 2 postes sont occupés par des femmes, sachant qu'aucun quota n'est imposé.

En 2020, pour le chantier Bâtiment nature, sur 10 salariés, 2 postes sont occupés par des femmes.

En 2020, pour le chantier d'insertion Espaces naturels, sur 12 salariés, 3 postes sont occupés par des femmes.

En 2019, pour le chantier d'insertion Ecospace, sur 9 salariés, 1 poste est occupé par une femme.



SERVICES RESSOURCES

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les services ressources

Afin de mettre en place les politiques de la CAB, la collectivité a besoin de nombreux services ressources, notamment :

- **La direction des ressources humaines** gère le recrutement, les carrières, les formations et la paie des employés de la CAB. De nombreux services étant mutualisés entre la Ville de Beauvais et la CAB, le budget du personnel comprend également des transferts entre les deux collectivités pour des postes mutualisés (par exemple, pour un agent rattaché à la ville de Beauvais mais qui travaille à 40 % sur les projets de l'agglomération, la CAB versera une somme équivalente à 40 % de son salaire et charges à la Ville de Beauvais) ;
 - **La communication interne** est un élément clé du fonctionnement d'une collectivité. Elle permet aussi bien de transmettre des informations essentielles aux agents (ex : règles de fonctionnement de la collectivité), que de recevoir des sollicitations ou l'expression des besoins des agents (ex : boîte à idée, enquêtes internes, etc.). Elle contribue ainsi aux échanges et au dialogue entre la collectivité et ses agents.
 - Afin de répondre au mieux à cet enjeu fort de la communication interne, une chargée de communication interne a été embauchée, en septembre 2018, au sein de la DRH. Après une enquête réalisée auprès des agents, la stratégie de communication interne a été redéfinie ainsi qu'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble des supports de communication. Dans ce cadre, la communication intranet a été renforcée et deux nouveaux outils de communication ont vu le jour avec La Salamandre – La lettre interne et La Salamandre – L'actu en ligne.
- En 2019, la communication interne a permis de répondre à de multiples enjeux, notons notamment :
- Accompagner les agents dans l'utilisation de leurs droits : informations sur les prestations sociales, les droits à la formation, le compte-épargne temps, les droits à la retraite, etc.
 - Accompagner le changement : nombreuses infographies pour rendre accessibles et compréhensibles des réformes

récentes (ex : nouveau régime indemnitaire et nouveau règlement temps de travail).

- Favoriser l'interconnaissance des agents et projets des services : articles, photos ou vidéos sur des projets spécifiques, reportages photos ou vidéo sur les événements organisés en interne, portraits d'agents dans la Salamandre, organisation de Balades de la Salamandre à destination des agents pour découvrir nos services (ex : station d'épuration, Malices et Merveilles, fête du Dahlia, etc.).
- Valoriser les agents qui œuvrent pour le fonctionnement de la collectivité : réalisation de 2 vidéos présentant chacun 10 métiers de nos collectivités, à destination des habitants du territoire.
- **La direction des finances et contrôle de gestion** participe à l'élaboration des stratégies financières de la collectivité, suit l'exécution budgétaire, met en place les outils d'évaluation et contrôle des satellites ainsi que des délégations de service public.
- **La direction des systèmes d'information et de télécommunications** met à disposition des services et des élus des ressources en logiciels et applicatifs métiers, ainsi qu'en matériel informatique, bureautique et téléphonique. La mission accessibilité impulse un « réflexe accessibilité » dans les services et les projets décidés par l'agglomération afin de poursuivre l'application de la loi du 11 février 2005.
- **La direction développement durable, santé, prospective territoriale (DDSPT)** pilote des projets à vocation innovante ou responsable, suit le dispositif de politique cadre (projet de territoire de développement durable – « Beauvaisis 2030 ») et apporte une assistance méthodologique sur le mode projet aux services afin d'optimiser l'efficacité des actions mises en œuvre.
- **La direction juridique** organise les conseils communautaires et ses commissions, suit le contrôle de légalité, gère les marchés publics, garantit la bonne couverture en assurance des services et assure la veille réglementaire ;
- **La direction services intérieurs** assure la gestion des archives et les services supports que sont l'imprimerie, le courrier et l'entretien.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gestion de la crise sanitaire

L'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et l'état d'urgence qu'elle a engendré pour l'ensemble de la France. La collectivité a dû faire preuve d'adaptabilité, de créativité et de réactivité dans la mise en place de nombreuses mesures de protection des agents, tout en assurant les services publics minimums requis. Ainsi, près de 200 agents ont pu poursuivre leur activité en télétravail dès le 1er confinement, puis, en septembre, les agents amenés à télétravailler se sont vus dotés d'ordinateurs portables et de nouvelles solutions de téléphonie, permettant d'alterner dans de meilleures conditions les temps de télétravail et les temps de présentiel. Ce développement conséquent du télétravail, tant en nombre de jours qu'en nombre d'agents concernés, a permis de réduire les trajets domicile-travail. De même, la présence diminuée dans les bureaux et la fermeture temporaire des restaurants administratifs ont engendré des économies d'énergie lors du 1^{er} confinement, cependant les consignes liées à l'aération des locaux ont engendré, en fin d'année 2020, une hausse de la consommation habituelle de fluides.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Gestion responsable des ressources

Les services poursuivent leurs efforts de réduction de consommation de papier en étendant la dématérialisation des démarches. En 2020, à l'occasion de l'élection de la nouvelle assemblée, les tablettes des élus ont été renouvelées ; elles permettent la transmission dématérialisée des convocations et des documents des commissions et des conseils, en lien avec un logiciel dédié à la gestion des actes administratifs (arrêtés, décisions, délibérations) et des assemblées, également renouvelé en 2020.

La dématérialisation est intervenue également pour la transmission des documents comptables vers la trésorerie et pour la conduite des entretiens professionnels annuels par les encadrants généralisés en 2016.

Le logiciel « Astech » permet depuis 2015 d'optimiser les coûts et les dépenses d'énergie du patrimoine.

Depuis 2016 ont été activées l'extinction forcée des micro-ordinateurs en fin de journée et la mise en veille généralisées en cours de journée après un temps d'inactivité.

En 2016, à l'occasion du renouvellement des copieurs dans les services et les écoles, une nouvelle politique d'impression a été mise en place : recto-verso et noir et blanc par défaut, libération des éditions par carte ou code permettant de réduire la gâche ; dématérialisation des télécopies qui pour la plupart arrivent désormais par courrier électronique. La suppression des imprimantes au profit des copieurs multifonctions a été poursuivie partout où c'est possible.

Dans le cadre du groupement d'achat du Beauvaisis, un appel d'offres a été lancé en 2020 pour le remplacement du parc de copieurs multifonctions et pour le remplacement de la presse numérique du service reprographie. Plusieurs critères environnementaux ont été mis en avant pour la sélection des offres : l'émission de polluants, la consommation électrique, le niveau de bruit et l'engagement des candidats en matière de développement durable, de la production des machines à leur maintenance et au traitement de leur fin de vie.

Le renouvellement des serveurs informatiques et le stockage des données de la ville et agglomération ont permis de tout regrouper dans un but d'économie d'énergie et d'optimisation du fonctionnement.

L'étude débutée en 2017 pour la mise en place d'une plateforme de gestion électronique de documents évoluée s'est concrétisée en 2019 par la mise en place de la solution « Élise » destinée à accélérer la dématérialisation des flux documentaires tout en optimisant le stockage numérique. La première phase prévue en 2020 pour la

dématérialisation des courriers a pris du retard en raison de la crise sanitaire. Un service pilote a toutefois été engagé dans cette démarche avant une généralisation prévue en 2021 à l'ensemble des directions.

Depuis 2018, les usagers beauvaisiens et voisins bénéficient de la nouvelle plateforme d'inscription en ligne aux activités sportives et de loisirs développés en interne. Elle a permis dès la 1^{ère} année de réduire fortement les déplacements des usagers aux guichets de la commune de Beauvais, toute la démarche pouvant être réalisée en ligne jusqu'au paiement.

La CAB et la Ville ont également dématérialisé les dossiers de demandes de subvention des associations par la mise en place de la solution de la société MGDIS qui permet un suivi et une analyse des dossiers optimisés.

La collectivité a dématérialisé les processus de demandes d'autorisation d'urbanisme avant l'échéance réglementaire de 2022.

Grâce au portail citoyen (portail de démarches en ligne) il est possible de demander en ligne sa carte Beauvaisis On Pass. Un extranet a également été mis en place à destination des communes de l'agglomération pour saisir les demandes de carte formulées auprès des mairies. Dans les deux cas la carte est fabriquée à Beauvais et envoyée par courrier. De nombreux déplacements sont ainsi évités. Quelques mairies, notamment à proximité des déchetteries, ont été équipées du matériel nécessaire pour délivrer immédiatement les cartes.

La salle des assemblées de l'hôtel de communauté a été équipée d'un système de visioconférence afin de limiter les déplacements des agents, élus et partenaires invités aux différentes réunions. D'autres dispositifs sont envisagés dans les locaux de la commune de Beauvais et de l'Agglomération avec le souci complémentaire de limiter les déplacements entre services.



L'Agglomération a multiplié les outils de visioconférence afin de faciliter l'organisation de réunions hybrides entre personnes regroupées dans des salles de réunion et invités distants. Ainsi l'agglomération s'est dotée de licences d'accès à la plateforme de visioconférence professionnelle LifeSize, et de matériels audio et vidéo regroupés dans des « kits visio » mobiles mis à disposition des organisateurs de réunions. Ces outils, en plus d'aider à la distanciation sociale, permettent, et permettront de façon pérenne, la réduction des déplacements et de l'emprunte carbone de la collectivité.

La crise de la Covid-19 a incité les organisations à développer le télétravail afin de limiter les interactions physiques entre les personnes. La CAB a significativement mis en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à un nombre très important de ses agents de télétravailler. Ainsi, en 2020, ce sont plus de 100 agents qui ont été dotés d'un ordinateur portable en remplacement de leur poste fixe, conduisant à une consommation électrique moindre. Une fois la crise passée, ces dotations permettront aux agents concernés de solliciter le recours au télétravail dans un cadre régulier et pérenne.

Un appel d'offres a été lancé début 2020 pour le remplacement des progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines. Parmi les objectifs de cette consultation, la dématérialisation tient une place importante, avec le souhait de limiter la production de papier, notamment en numérisant totalement le circuit de réception et de traitement des factures, en développant la signature électronique des bons de commande et avec l'intention de dématérialiser le dossier agent et les processus de gestion courante des ressources humaines.

Afin de garantir la continuité téléphonique des télétravailleurs pendant la crise sanitaire de la Covid-19, un système de téléphonie alternatif 3CX a été déployé et interfacé avec l'autocommutateur de la collectivité. Cette installation a l'avantage, pour les télétravailleurs, de pouvoir joindre facilement leurs correspondants externes et internes, via l'annuaire mis à disposition dans l'outil ; et pour les services de joindre facilement un agent sur son numéro de téléphone fixe habituel quel que soit son lieu de travail, au bureau ou en télétravail.

Gestion rationnelle des déchets

Depuis 2003, le service informatique valorise 100 % des matériels informatiques remis grâce à un contrat avec Emmaüs. Une partie des postes de travail sortis du parc est cédée aux services de l'inspection académique pour être réemployée dans les écoles. Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.

Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.



Épanouissement de tous les êtres humains

La collectivité a mis en œuvre, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, de nombreuses actions afin de préserver les agents du risque sanitaire et d'adapter au mieux leurs outils de travail en lien avec la crise traversée. Outre les dotations faites à tous les agents en équipements de protection (masques tissu puis jetables, gel, spray désinfectants, cloisonnettes, etc.), les agents amenés à télétravailler se sont vus dotés, en septembre 2020, d'ordinateurs portables et de nouvelles solutions de téléphonie permettant d'alterner les temps de télétravail et les temps de présentiel. Enfin, des solutions ont été développées pour pouvoir assurer les réunions en visioconférence, garder le lien avec son équipe malgré le travail à distance, et des guides et messages de prévention ont été diffusés pour tenter de limiter les risques liés au télétravail (gestes et postures, sentiment d'isolement, management adapté etc). Par ailleurs, une prime exceptionnelle a été mise en place pour valoriser les agents ayant poursuivi leur activité durant le confinement.

Dans ce contexte plus que jamais, la communication interne a été un élément clé du fonctionnement de la collectivité. Elle a permis de transmettre des informations essentielles aux agents, de partager les projets, de favoriser l'interconnaissance entre services ou encore de recevoir l'expression des besoins des agents.

Depuis 2018, animée par une chargée de communication interne rattachée à la DRH, elle est articulée autour de 3 outils complémentaires sous l'emblème de la Salamandre : l'intranet, la lettre interne, et l'actu en ligne, qui permettent de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les agents dans l'utilisation et la compréhension de leurs droits : actualités RH (paye, temps de travail, formation, santé/sécurité)
- Favoriser l'interconnaissance des agents et projets des services : articles, photos ou vidéos sur des projets spécifiques, reportages photos ou vidéo sur les événements organisés en interne, portraits d'agents dans la Salamandre, organisation de Balades de la Salamandre à destination des agents pour découvrir nos services
- Valoriser les agents qui œuvrent pour le fonctionnement de la collectivité

En 2020, en plus des missions habituelles, la communication interne a notamment été marquée par les événements suivants :

- Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 :
 - > Au plus fort de la crise, lors du premier confinement de mars à mai 2020, elle a notamment participé à maintenir le lien entre les agents et la collectivité en les tenant informés au jour le jour de l'évolution de la crise et ses impacts dans les services : fil d'actualités quotidiennes, foire aux questions.
 - > Elle a par ailleurs permis de proposer des idées aux agents pour mieux vivre le confinement en famille, et partager des informations dédiées aux encadrants pour les accompagner dans leurs missions pendant la crise.
 - > Elle a été une source d'information fiable sur l'évolution des protocoles et consignes sanitaires à appliquer dans le milieu professionnel et l'accompagnement à la généralisation du télétravail dès la rentrée de septembre.
 - > Elle a permis de diffuser une enquête sur le vécu du confinement et déconfinement par les agents et d'en présenter les résultats.
- À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes : 6 agents de nos collectivités ont été mises en valeur à travers un calendrier présentant les droits des femmes dans le milieu professionnel.
- Dans le cadre de la promotion du plan de mobilité : participation au challenge de la mobilité Haut de France et animations internes en lien avec le vélo et le covoiturage (lancement de Klaxit).

- A l'occasion des fêtes de fin d'année :

> Dans l'objectif de créer du lien entre agents dans le cadre d'un projet solidaire, l'opération « Boîtes de Noël solidaires » a été lancée et a permis de collecter 140 colis pour des personnes en grande précarité.



> En remplacement de la traditionnelle cérémonie des Vœux au personnel 2021 qui n'a pu se tenir en raison des contraintes sanitaires, un calendrier collaboratif des services a été préparé fin 2020 et diffusé tout au long du mois de janvier 2021.

Prévenir les risques pour préserver la santé des agents

En 2020, 16 agents ont suivi des formations représentant un sas de socialisation et permettant de prévenir des risques liés à l'activité professionnelle :

- 4 agents ont suivi la formation « Efficacité et mieux être au travail »
- 4 agents ont suivi la formation « Lâcher prise pour gagner en efficacité »
- 8 agents ont suivi la formation « Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique ».

De plus, les agents qui sont en arrêts maladie de plus de 30 jours consécutifs, sont reçus afin de faire le point sur leur situation et de les orienter si nécessaire vers un congé de longue maladie, ou reprise à temps partiel thérapeutique. En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, ce dispositif a été temporairement suspendu ; aucun agent n'a été reçu.

Enfin, un service d'écoute et d'assistance psychologique anonyme et confidentiel, accessible gratuitement 24/24h et 7j/7 a été mis en place afin de permettre aux agents d'exprimer leurs inquiétudes et d'être aidés à mieux gérer le stress provoqué par des situations difficiles, qu'elles soient d'ordre professionnel ou personnel. Ce service d'accompagnement psychologique est assuré par des professionnels qui pourront proposer, si besoin, des consultations en face à face avec un psychologue clinicien proche du domicile de l'agent.

Conditions de travail

Le déploiement progressif des achats du nouveau marché des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle s'est poursuivi en 2020 de manière progressive sur l'ensemble des services.

Sa mise en œuvre va permettre d'atteindre de nombreux objectifs :

- l'harmonisation des pratiques et des vêtements de travail – EPI ;
- une meilleure adaptation et qualité des équipements par métier ;
- une réponse aux attentes des agents en termes de confort et de qualité ;
- une amélioration des conditions de travail ;
- la régulation des achats « hors marché ».

Ce marché est résolument tourné vers le confort de l'agent. Les vêtements et les équipements de travail, en plus d'être adaptés aux risques professionnels de nos métiers, sont adaptés aux saisons. L'ensemble des lots offre une panoplie relativement large, permettant à chacun de trouver ses équipements, en particulier lors d'évolutions des pratiques. Depuis 2019, des articles et des coupes spécifiques « femme » ou « homme » sont proposés.

En 2020, 191 agents ont bénéficié d'une participation de la CAB sur leur contrat de mutuelle, ce qui représente un coût pour la collectivité de 50 344 €

En 2019, la collectivité a instauré la possibilité de télétravailler, avec une fréquence maximale d'un jour par semaine. Au 31 décembre 2019, la CAB comptait 17 télétravailleurs réguliers.

Accès à l'emploi pour tous

Le dispositif pour les emplois d'avenir des jeunes résidents en zone urbaine sensible a pris fin en 2018 mais en 2020 la CAB a tout de même formé 7 apprentis.

Avec 5,13 % des effectifs en position de handicap, la CAB continue ses efforts visant à atteindre le seuil obligatoire de 6 %. Le service des moyens généraux et la direction des ressources humaines veillent à équiper rapidement et systématiquement les agents en mobilier de bureau adapté sur recommandation du médecin du travail. De plus, le service prévention santé constitue un guichet unique d'interface entre la médecine du travail, la maison départementale des personnes handicapées de l'Oise (MDPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Egalité femmes/hommes

Elaboration d'un plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tout au long de l'année 2020, un groupe de travail constitué d'agents volontaires a travaillé à la conception d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023. Ce plan d'action, qui a été approuvé par le conseil en décembre 2020, comporte 30 fiches-actions articulées autour de 4 orientations :

- > Diagnostiquer pour identifier les freins à l'égalité ;
- > Sensibiliser et former pour préparer chacun-e à devenir acteur-riche du changement ;
- > Prévenir et alerter pour agir contre les inégalités de genre, dans la sphère privée, publique ou professionnelle ;
- > Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en faisant de ce sujet une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Dans la continuité de cette dynamique, les élus communautaires ont signé, en novembre 2020, la Charte européenne pour l'égalité.

- A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes : 6 agents de nos collectivités ont été mises en valeur à travers un calendrier présentant les droits des femmes dans le milieu professionnel.

- L'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un rapport d'analyse annuel. Le rapport 2020 permet d'identifier une répartition équitable entre les deux sexes selon les catégories d'emplois, mais de fortes disparités selon les filières. Par ailleurs, des écarts significatifs perdurent dans la rémunération des agents, selon qu'ils soient des femmes ou des hommes.

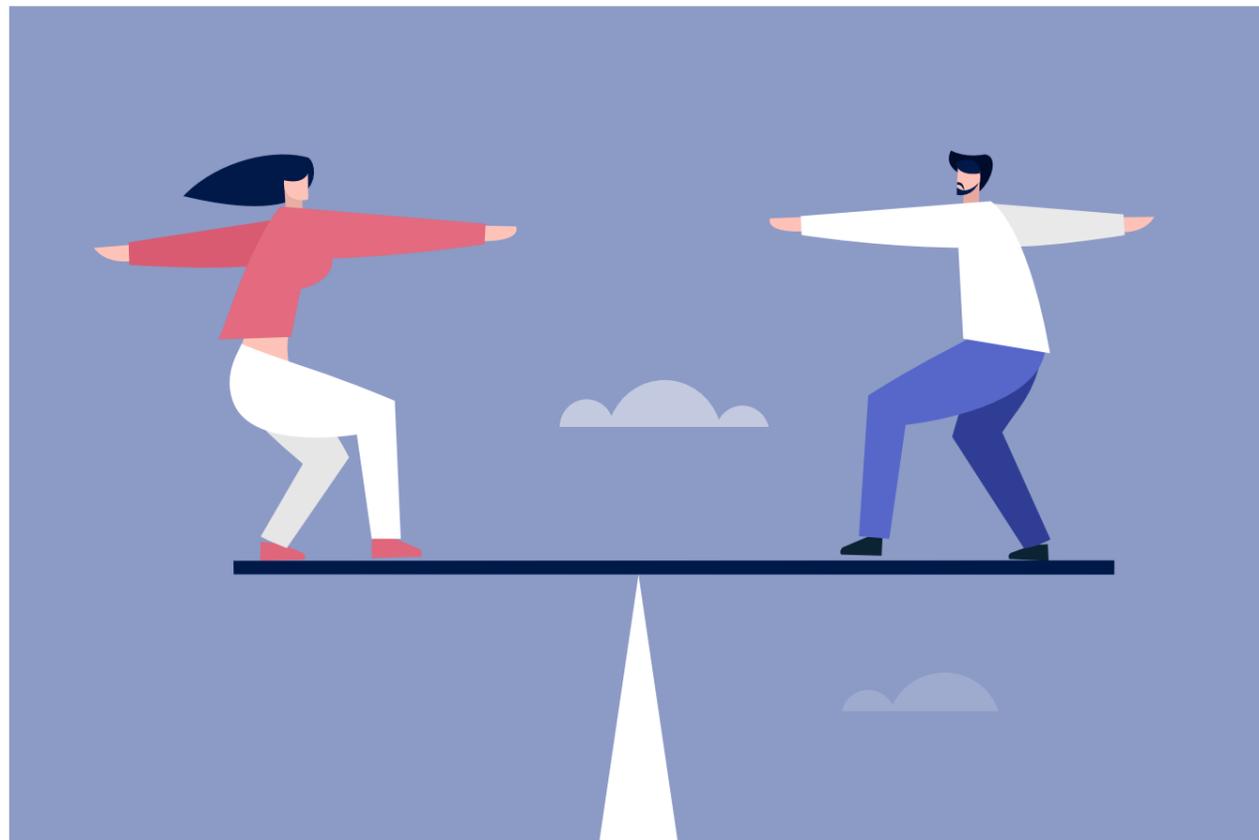
Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouvel outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale, doit permettre de réduire les différences de traitement entre les agents. Son instauration progressive doit se poursuivre en 2021.

La direction des ressources humaines a également mis en place une charte de mobilité interne qui précise la démarche à suivre pour les agents souhaitant changer de service (anonymat, entretiens afin de déterminer les intérêts et les compétences, proposition des postes ouverts, période d'immersion).

Et pour améliorer l'orientation professionnelle des agents, la DRH a fait l'acquisition du logiciel Thomas : analyse du profil professionnel des agents).



LES INDICATEURS DE SUIVI





CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS DE SUIVI PAR FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHIFFRES CLÉS

Lutte contre le changement climatique			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Part des déplacements journaliers : <i>voiture individuelle</i>	2020	63 %	
Part déplacements journaliers : <i>voiture, camion, fourgonnette</i>		75,7 %	
Part déplacements journaliers : <i>transport en commun</i>		7,5 %	
Part déplacements journaliers : <i>marche à pied</i>		10,6 %	
Part des consommations issues d'énergies fossiles carbonées	2018	69 %	Produits pétroliers pour 43% et gaz pour 26% des consommations
Consommations énergétiques du territoire	2019	3380 GWhEF/an	La part de consommation énergétique globale de la CAB correspond à 16% de celle de l'Oise, sachant que la population représente 12% des habitants du département
Emissions totales de gaz à effet de serre (directes et indirectes)	2016	14 teq CO ₂ par habitant	
<p><i>Les émissions directes représentent seulement 56% des émissions totales du territoire. Entre 2008 et 2016, les émissions totales de la CAB ont augmenté de 32%, ce qui est cohérent avec le passage de 31 à 53 communes. Il existe cependant certains changements méthodologiques : notamment les émissions indirectes liées à l'alimentation n'avaient pas été comptabilisées en 2008, de même que celles liées à la construction. On retrouve assez logiquement une augmentation des émissions liées à l'agriculture (augmentation des surfaces). Les transports routiers constituent le poste ayant le plus augmenté entre les 2 dates. Quant aux autres transports, notamment aérien, il est en légère baisse de 9%. Celle-ci est liée aux émissions indirectes de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Enfin, concernant les déchets, le passage en unité de valorisation énergétique a considérablement réduit les émissions.</i></p>			

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Surface de la CAB couverte par le réseau Natura 2000	2019	2,08 %	France : 12,9 %
Sites Natura 2000 animés par la CAB	2019	5 sites	100% territoire CAB
Gestion différenciée du patrimoine vert communautaire	2019	100 %	Initiée en 2009
Zéro phytosanitaire	2019	100 %	Depuis 2009
Parcours PDIPR Oise	2019	250 km	Depuis 2018
Ligne ferroviaire MTVS	2019	4 km	Depuis 2019

Le territoire du Beauvaisis a une vraie richesse en termes de milieux naturels : l'État a identifié quatre sites sur le territoire comme « Natura 2000 » pour leur rareté ou fragilité (le « massif forestier du Haut Bray de l'Oise », la cuesta du Bray et le réseau des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis), la « Cavitité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud (Oise)»). Suite à la fusion des deux intercommunalités en 2017 (CAB et CCRB), un site Natura 2000 vient s'ajouter à la liste, il s'agit du « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César ». Cependant, l'étalement urbain consomme de plus en plus la surface de territoire et réduit ainsi les milieux naturels essentiels pour la préservation de la biodiversité.

Épanouissement de tous les êtres humains

INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Nombre de médecins généralistes libéraux : <ul style="list-style-type: none"> • sur l'agglomération • sur la Ville de Beauvais 	2018	84	Drees / Asip-Santé - RPPS - Exploitation OR2S
Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants : <ul style="list-style-type: none"> • sur l'agglomération • sur la Ville de Beauvais 		142	
Communes concernées par le risque inondation	2019	16 communes concernées par un plan de prévention des risques inondations (PPRi) et 4 autres communes concernées par le risque inondation (Auneuil, Berneuil en Bray, Saint-Léger-en-Bray et Vellennes)	Drees / Asip-Santé - RPPS - Exploitation OR2S
Communes concernées par l'atlas des zones inondables de la vallée du Thérain	2019	16 communes concernées	
Communes concernées par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	2019	Seule la commune de Bresles est concernée par 1 PPRT concernant des risques d'effet thermique, de surpression et toxique en raison du site SEVESO seuil haut ING LEASING (ex Kuene et Nagel)	
Indices de la qualité de l'air	2019	Entre 73% et 83% à l'échelle de la région des Hauts-de-France.	2 stations de mesure sur l'agglomération du Beauvaisis : Boulevard Lamotte à Beauvais et aéroport de Beauvais/Tillé
Nombre de jours de pollution dans l'Oise	2019	16 journées de pollution (contre 6 en 2018) dans le département de l'Oise : les particules ont concerné 11 des 16 journées et l'ozone est responsable des 5 journées restantes..	

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Part de la population de moins de 29 ans**	2016	41 %	France : 35,04 %
Part de la population de 75 ans ou plus**	2016	8,30 %	France : 9,10 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€)	2016	CAB : 19 959 Beauvais : 17 754	France : 20 300

La population au-delà de 75 ans est plus importante sur le Beauvaisis qu'au niveau de la France, comme celle des plus jeunes de moins de 29 ans

Dynamique de développement suivant les modes de production et consommation responsables			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Concentration d'emploi (emplois sur le territoire/ 100 actifs)**	2016	199,3	France : 98,5
Part des actifs du territoire ayant un emploi**	2016	19 292	France : 86,01 %
Nombre d'établissements de l'économie sociale et solidaire	2016	Entre 12,1 % et 14,3 %.	

L'agglomération concentre l'emploi et attire des actifs au-delà de ses frontières ; cependant les actifs de l'agglomération ont plus de difficulté de trouver un emploi qu'au niveau national.

* Source : Géoïdd (Géographie et indicateurs liés au développement durable) du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**INSEE

*** rapport CLS (contrat local de santé)



INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020	COMMENTAIRES
Réseau Corolis - Nombre de voyages effectués	4 454 317	4 369 549	4 566 059	4 638 824	2 682 025	progression 2013 à 2017 : + 12 %
Réseau Corolis Nombre de kilomètres parcourus	1 159 680 km	1 477 235 km	1 557 100 km	1 524 818 km	1 071 171 km	
Points d'arrêts du réseau de bus accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants (en %)	75%	NC	NC	80%	80%	
Part des déchets recyclés ou valorisés	44,0 %	45 %	47 %	57 %	46,7 %	Objectif Grenelle : 45 % d'ici 2015
Production des ordures ménagères (déchet non recyclés)	296 kg/habitant	286 kg/habitant	280 kg/habitant	258 kg/habitant	248 kg/habitant	Objectif Grenelle : réduction par 5 kg/an de 2010 à 2015 Objectif atteint
Quantité de DMA collectée	597 kg/habitant	588 kg/habitant	598 kg/habitant	592 kg/habitant	588 kg/habitant	
Conformité en dépollution des eaux usées	100 %	77 %	92 %	92 %	92 %	12 stations d'épuration sur 13, seule celle de la Neuville-en-Hez est non conforme.
Connaissance des rejets au milieu naturel des réseaux de collecte des eaux usées	70 %	81%	81%	100 %	100 %	Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie.
Taux de réussite des entreprises hébergées à la pépinière à 5 ans (%)	86	86	86	86	86	Taux stable

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ INTERNE

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020	COMMENTAIRES
En tant qu'institution écologiquement responsable :						
Part des véhicules électriques dans la flotte automobile Beauvais/CAB/CCAS	14,66%	14,66%	17,80%	17,80%	18,56%	Objectif fixé par la loi de la transition énergétique : 20% Pour atteindre l'objectif des 20% il faudrait acquérir 11 véhicules électriques supplémentaires en remplacement de véhicules thermiques. Cependant les frais de fonctionnement liés à la location des batteries et aux contrats de maintenances sont beaucoup plus élevés que les économies de carburants attendues.
Consommation de papier (ramettes)	6 695	6 296	44514	4780	5620	
Taux de renouvellement du parc informatique	15,4 %	31,8 %	17,6 %	19,3%	30,2 %	Renouvellement en 2020 des tablettes des élus âgées de six ans + fort investissement dans les PC portables pour les télétravailleurs.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (attribué au service assainissement)	71	59	62	68	68	Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (en hausse de 7 points par rapport à 2015)
En tant qu'employeur socialement responsable :						
Taux des sorties dynamiques des chantiers d'insertion	57 %	75 %	45%	42%	67 %	Le contexte économique de l'emploi et le nombre croissant des problématiques à résoudre empêchent une bonne évolution du taux
Taux d'emploi des travailleurs handicapés	4,09 %	5,09 %	4,70%	6,09%	5,13%	
Pourcentage d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	56 %	66,25%	69%	57%	60,66%	
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation de développement personnel			31	47	16	
Nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge mutuelle			477	545	191	

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

Tableau de la répartition par filières en 2020 :

CAT. EMPLOI	SEXE	FILIÈRE							TOTAL
		technique	administrative	animation	sportive	culture	médico sociale / sanitaire et sociale	autres	
A	femmes	4	29	0	0	18	7	0	58
	hommes	7	8	0	0	15	0	0	30
B	femmes	8	29	1	6	21	0	0	65
	hommes	17	8	2	18	9	0	0	54
C	femmes	23	56	4	0	21	0	0	104
	hommes	57	7	2	0	4	0	0	70

Montant moyen des rémunérations brutes en euros – année 2020 :

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	DIFFÉRENCE H/F
Catégorie A	41 320	35 810	5510
Catégorie B	24 320	23 986	333
Catégorie C	18 821	19 479	-657
Moyenne globale	25 132	24 942	708





Rapport d'activités 2020

**Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis**

48 rue Desgroux
60000 Beauvais
Tél. : 03 44 15 68 00
Fax : 03 44 15 68 01
www.beauvaisis.fr

